

SOMMAIRE

Édito	p.4
PARIS-SACLAY : TERRITOIRE ET ORGANISATION	p.6
Un territoire d'exception au sein de la région capitale	p.8
Un pôle économique et scientifique majeur en Île-de-France.....	p.11
Les mobilités, des atouts à renforcer	p.14
Un cadre de vie privilégié	p.16
L'organisation et les compétences	p.18
LES AXES STRATEGIQUES	p.24
AXE 1. Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses	p.26
AXE 2. Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers.....	p.34
AXE 3. Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré.....	p.42
AXE 4. Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire	p.54
AXE transversal. La recherche de l'efficacité grâce à une gouvernance partagée	p.64
Et demain, Paris-Saclay	p.71
Glossaire	p.72



ÉDITO



Créée le 1^{er} janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay réunit les anciennes communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay ainsi que les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous. Ainsi, 27 communes et 300 000 habitants composent notre agglomération.

Notre territoire dispose d'atouts exceptionnels, connus et reconnus : plusieurs bassins de vie avec des tissus urbains diversifiés entre ville et campagne, des zones de développement économique proposant des capacités d'accueil pour toutes tailles d'entreprises et tous types d'activités, une desserte routière, aéroportuaire, ferroviaire et par les transports en commun, un potentiel de recherche et d'innovation avec la présence d'écoles et d'organismes de recherche, de vastes espaces agricoles et naturels contribuant à une qualité de vie agréable et de nombreux équipements culturels et sportifs répondant aux besoins des habitants.

Ces atouts doivent être valorisés et portés par les élus autour d'une vision partagée. C'est l'esprit du projet de territoire qui fixe nos choix stratégiques, renforce notre identité communautaire et contribue à l'attractivité de notre agglomération. Il a été élaboré de façon collégiale au cours des derniers mois entre les élus communautaires, les élus municipaux et les services de nos villes et de l'agglomération en s'appuyant sur les réalisations des anciennes agglomérations et en se projetant dans l'avenir. Il constitue notre feuille de route pour la décennie 2016-2026.

FIXER NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Forte de ses 300 000 habitants, 25 000 entreprises, 180 000 emplois, de son cluster scienti-

fique, notre agglomération a vocation à devenir un des pôles majeurs du Grand Paris. En tenant compte des enjeux métropolitains et des priorités de l'État dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National, il nous appartient d'affirmer notre vision collective et de fixer notre cap.

Cette vision s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses
- Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers
- Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré
- Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire
- La recherche de l'efficacité grâce à une gouvernance partagée

Ces axes stratégiques sont déclinés en orientations politiques puis en plans d'actions.

Les élus communautaires ont choisi de conjuguer leurs forces pour écrire une nouvelle page dans l'intérêt de l'agglomération, de ses communes et de ses habitants.

RENFORCER L'IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE

Les grands projets sont sous-tendus par un état d'esprit, une communauté de vue et des valeurs partagés. Notre agglomération réussira en respectant les choix des communes tout en favorisant les complémentarités, un développement harmonieux du territoire. Notre projet est porté par des femmes et des hommes qui font le pari de la coopération et de la solidarité intercommunale au service des habitants qui doivent être au centre

de nos choix de politiques publiques.

L'identité communautaire, pour les élus, émerge grâce à la représentation de chaque ville au bureau communautaire et par la volonté de rechercher le consensus le plus large dans les décisions.

L'impact de l'action communautaire, pour les habitants, sera progressivement perçu par le déploiement de nos politiques de proximité.

L'identité communautaire, perçue à travers l'attractivité de notre territoire, se consolidera avec le Conseil de développement qui associe le tissu socio-économique territorial à nos enjeux.

CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'ADN de notre agglomération est celui de l'innovation. L'innovation doit être un fil conducteur de l'action communautaire.

Nos politiques publiques, nos actions seront élaborées à l'aune de ce marqueur.

Notre attractivité sera d'autant plus forte si, tous ensemble, élus, habitants, chefs d'entreprises, dirigeants d'établissements d'enseignement et de recherche, responsables associatifs, nous nous engageons pour faire connaître, faire choisir et faire aimer notre territoire.

Telles sont les ambitions du projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay qui, moins d'un an après sa création, constitue le socle de notre action collective. Ce document constitue, avec le Pacte financier et fiscal de solidarité, l'un des piliers de la nouvelle agglomération.

Michel Bournat,

Président de la Communauté Paris-Saclay,
Maire de Gif-sur-Yvette



An aerial photograph of Paris, France, showing the Seine river winding through the city. The Eiffel Tower is visible in the upper right. The image is overlaid with a grid of small yellow plus signs. In the lower-left quadrant, there is a highlighted urban development project with a white and grey grid pattern. A green line and a yellow line trace paths through the city, likely representing transit or infrastructure routes.

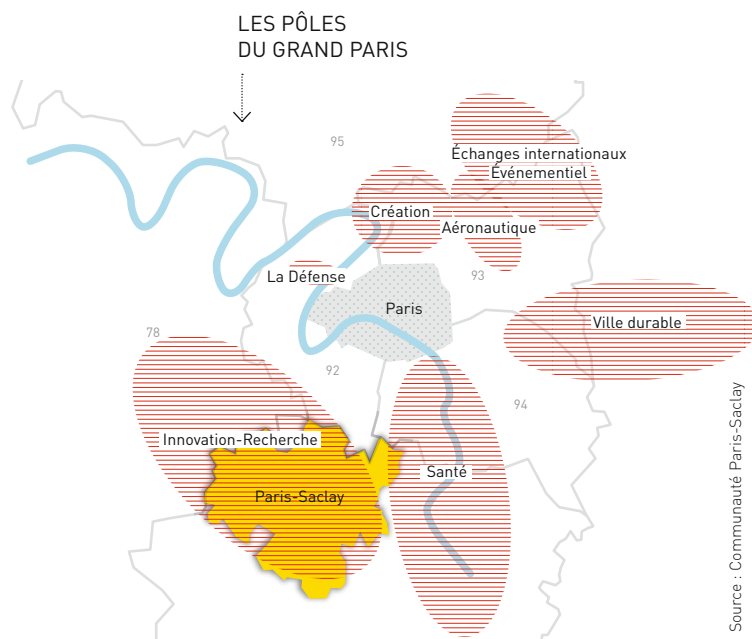
PARIS-SACLAY : TERRITOIRE ET ORGANISATION

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION AU SEIN DE LA RÉGION CAPITALE

Un pôle majeur de la région capitale

Le territoire de la Communauté Paris-Saclay occupe une place singulière au sein de la Région Île-de-France. Il constitue, aux côtés de la Métropole du Grand Paris, le secteur identifié pour le développement de l'innovation à l'échelle régionale et internationale.

Ainsi, tout comme La Défense, le pôle de Santé Villejuif-Évry, le pôle de la Ville durable (Cité Descartes, Marne-la-Vallée), ou le pôle de la Création (Saint-Denis-Plaine Commune), le pôle de Paris-Saclay fait partie des quelques pôles franciliens identifiés pour leur formidable potentiel de développement.



Au sein d'un territoire d'intérêt national

Afin de réaliser ce potentiel de développement, l'État a créé l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS), chargé d'assurer l'émergence d'un campus urbain sur le plateau de Saclay. Il intervient sur la partie du territoire classée en Opération d'Intérêt National (OIN), qui s'étend sur les trois Communautés d'agglomération (Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines).

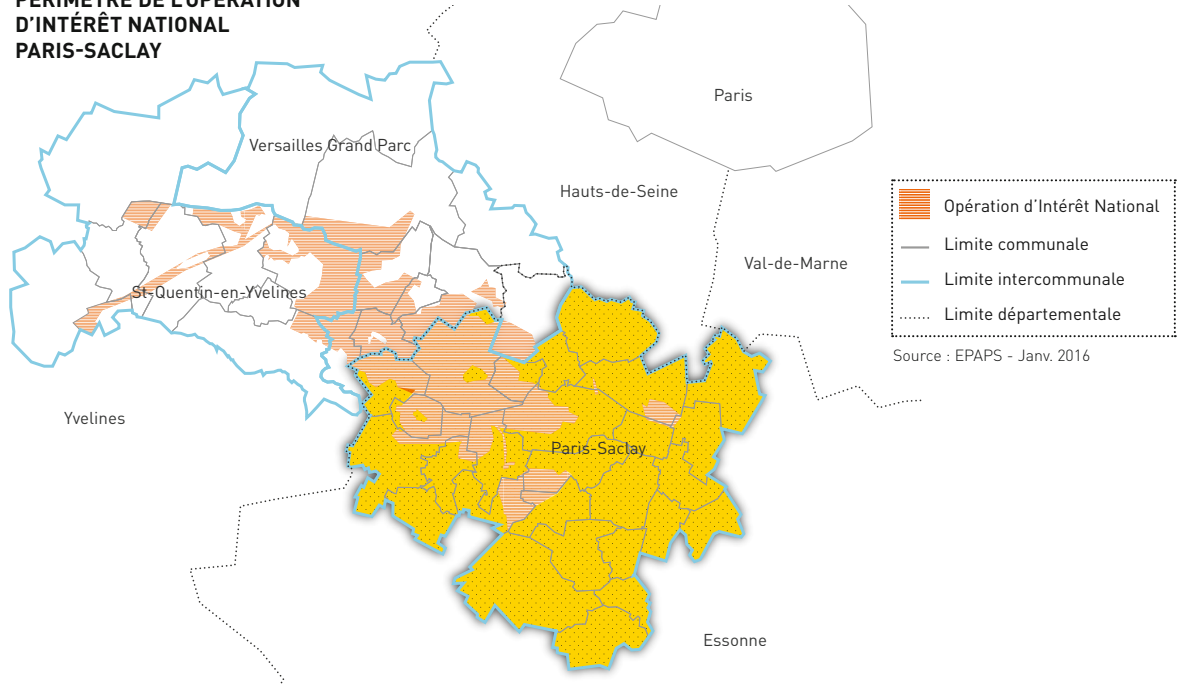
La Communauté Paris-Saclay en lien avec les territoires voisins

Aux portes de la Métropole du Grand Paris, la Communauté Paris-Saclay, située au nord-ouest de l'Essonne, évolue aux côtés d'agglomérations de taille comparable : la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'ouest et Cœur d'Essonne agglomération à l'est. Au sud de la Communauté Paris-Saclay, la Communauté de communes du Pays de Limours, plus rurale, est située en dehors de l'unité urbaine de Paris.

Deuxième agglomération de l'Essonne en termes de population, la Communauté Paris-Saclay entend peser dans le dialogue francilien, aux côtés des agglomérations voisines et des territoires de la Métropole du Grand Paris.

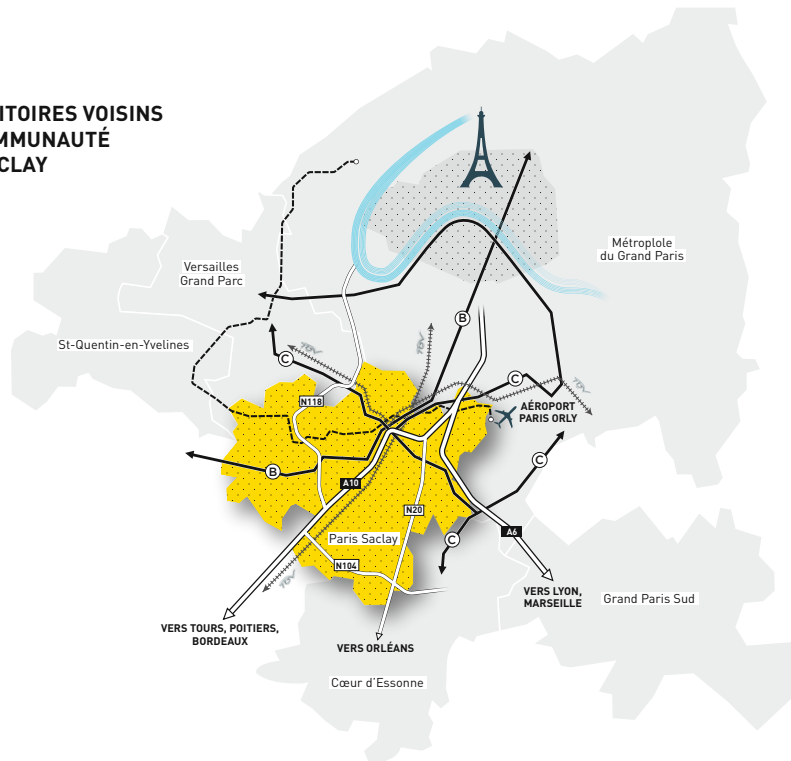
Pour chacune de ses compétences, la Communauté Paris-Saclay travaille, en partenariat avec les collectivités franciliennes (Conseil régional d'Île-de-France, Conseil départemental de l'Essonne, territoires de la Métropole, intercommunalités et communes membres), afin de concevoir des politiques cohérentes sur l'ensemble du territoire régional et répondre aux attentes de la population dont le quotidien transcende les frontières administratives.

→
**PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION
D'INTÉRÊT NATIONAL
PARIS-SACLAY**



→
**LES TERRITOIRES VOISINS
DE LA COMMUNAUTÉ
PARIS-SACLAY**

Source : Communauté Paris-Saclay



Un territoire diversifié

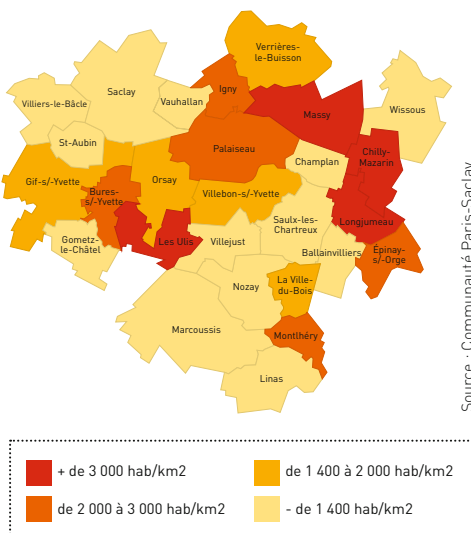
Entre ville et ruralité, le territoire accueille une grande diversité de communes, dont la population varie de 700 à 43 500 habitants. Parmi les 27 membres, 9 comptent moins de 5 000 habitants tandis que 6 dépassent les 20 000 habitants. Au sein de ce territoire de 27 communes, cohabitent plusieurs espaces de vie qui correspondent au quotidien des habitants. Les bassins de vie présentés dans la carte ci-dessous illustrent la

manière dont les habitants vivent le territoire : les habitants fréquentent au quotidien des équipements et des services communs, qu'il s'agisse de leur travail, de leurs déplacements, de leurs loisirs ou de leur consommation. Ces bassins de vie s'affranchissent bien souvent des frontières administratives, communales ou intercommunales et s'étendent au-delà des limites de l'agglomération via des échanges importants avec Paris, le sud des Hauts-de-Seine, les pôles d'Évry et Orly. ■

LES BASSINS DE VIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY



DENSITÉ DE POPULATION (INSEE, 2012)



UN PÔLE ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE MAJEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

Notre Communauté d'agglomération occupe une place majeure au sein de la région Île-de-France et offre un formidable potentiel de développement pour les prochaines années, en lien avec l'émergence du cluster Paris-Saclay et l'essor de ses pôles économiques. Son pôle scientifique de renommée mondiale positionné sur des filières d'avenir est un atout exceptionnel.

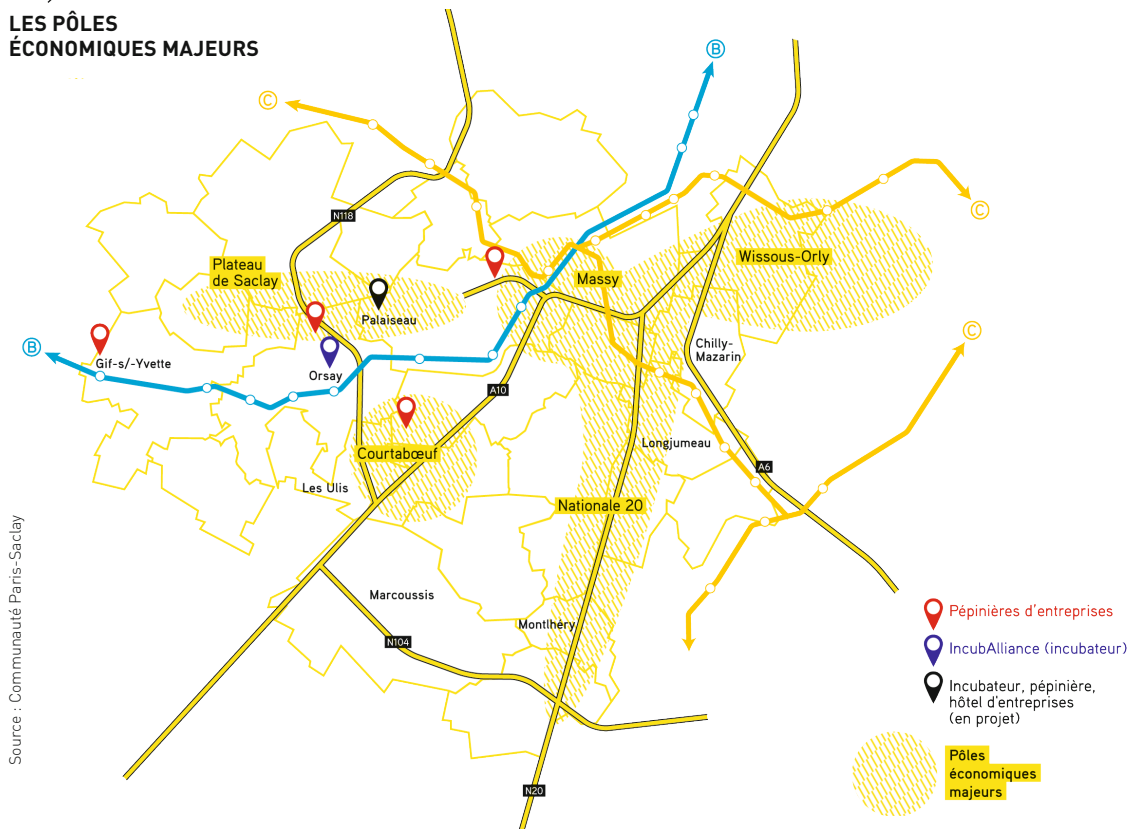
Un pôle de développement économique et d'emploi

À 20 km de Paris et à proximité immédiate de l'aéroport international d'Orly, au cœur d'un projet de campus-cluster d'envergure internationale, le territoire de la Communauté Paris-Saclay constitue un pôle économique et d'emplois majeur en Île-de-France.

Avec 60 parcs d'activités et la présence de filières d'excellence (optique, biologie, neurosciences...), le territoire dispose de solides atouts pour attirer les entreprises et assurer leur ancrage sur le territoire. Il accueille aujourd'hui 25 500 entreprises toutes tailles confondues.

C'est un territoire dynamique, en croissance régulière avec la création chaque année de plusieurs centaines d'entreprises, parmi lesquelles les plus innovantes en France (DAMAE Médical, LéoSphère...). Avec ses 180 000 emplois, la Communauté Paris-Saclay est la 1^{ère} agglomération de l'Essonne en termes d'emplois.

LES PÔLES ÉCONOMIQUES MAJEURS



→ LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au sein du territoire Paris-Saclay, cinq pôles économiques sont de rayonnement régional :

- le parc d'activités de Courtabœuf qui rayonne sur Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- le pôle tertiaire de Massy ;
- les parcs d'activités le long de la RN 20, sur les communes de Massy, Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, La Ville-du-Bois, Montlhéry et Linas ;
- le pôle Wissous-Orly qui rayonne au nord de l'Essonne sur Wissous et Chilly-Mazarin ;
- le Campus-cluster du Plateau de Saclay, en développement sur Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay et Saint-Aubin.



→ EDF Lab, Palaiseau

→ LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Paris-Saclay constitue un lieu privilégié pour l'implantation des activités de R&D de grandes entreprises, mais aussi de sièges sociaux et de centres de formations : Sanofi, Eurofins, Danone,

Nokia, EDF, Carrefour, Safran, Thales. Avec les centres de recherche publics, elles favorisent le développement de filières d'excellence et d'innovation sur le territoire telles que les biotechnologies, l'optique, l'aéronautique, le numérique... 6 pôles de compétitivité irriguent d'ailleurs le territoire : Systematic (systèmes complexes), ASTech (aérospatial), Cap Digital (numérique), Mov'eo (auto/transports), Medicen (science du vivant et santé), Advancity (ville et mobilité durable). Ils associent plus de 100 PME, 15 grands comptes et près de 30 établissements de recherche et d'enseignement. Systematic, partenaire de l'agglomération, a son siège sur le territoire et contribue fortement à son rayonnement. Systematic et Opticsvalley ont rejoint deux réseaux thématiques de la FrenchTech, une initiative qui regroupe des start-ups et leurs partenaires.

→ L'EMPLOI

Le territoire de la Communauté Paris-Saclay représente un bassin d'emploi important d'Île-de-France avec ses 180 000 emplois (INSEE, 2016) et un taux de concentration d'emploi de 1,25 (125 emplois pour 100 actifs). Il représente 34 % de l'emploi en Essonne pour 24 % de la population du département. Paris-Saclay est ainsi la 1^{ère} agglomération de l'Essonne en termes d'emploi et la 2^{nde} de la Grande couronne, après Roissy Pays de France.

→ LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le territoire de la Communauté Paris-Saclay compte environ 80 commerces de proximité pour 1 000 habitants (la moyenne régionale, comprenant les territoires beaucoup plus denses de la petite couronne parisienne, est de 118 pour 1 000 habitants).

Cinq centres commerciaux structurent l'offre commerciale de grande surface :

- Les Ulis 2 ;
- Villebon 2 – La Bretèche ;
- Cora Massy ;
- Centre commercial de la Ville-du-Bois ;
- Les Gravier (La Ville-du-Bois / Montlhéry).



Centre commercial, La Ville du Bois

LES GRANDES CARACTERISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

La population se caractérise par un niveau de vie moyen relativement élevé par rapport à la moyenne régionale, qui correspond à la moyenne des territoires du sud-ouest de Paris. Ainsi le revenu annuel moyen sur le territoire est-il estimé à 17 400 € (DGCL, 2012), contre 15 600 € en Île-de-France.

La population est composée de 19 % de cadres, alors qu'ils ne représentent que 13 % de la population départementale. 40 % de moins de 30 ans et 13 % d'étudiants. Le niveau de vie apparaît toutefois inégalement réparti sur le territoire, avec un niveau de vie médian variant de 17 500 € à 34 000 € selon les communes.

Un pôle scientifique d'envergure mondiale

La situation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire prend ses origines entre les années 1947 et 1952, avec la création des sites du CNRS à Gif-sur-Yvette, du CEA à Saclay et de l'ONERA à Palaiseau.

En 2014, les acteurs académiques du site se fédèrent au sein de la Communauté Universitaire Paris-Saclay (COMUE), qui renforce leur visibi-

lité à l'international. Elle regroupe aujourd'hui 65 000 étudiants, 15 000 chercheurs, 2 universités, 9 grandes écoles et 7 organismes de recherche, implantés sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay à l'exception d'HEC et l'Université Versailles-Saint-Quentin qui sont limitrophes. L'enjeu est de capitaliser sur ce potentiel de développement économique et scientifique unique en France, pour constituer un cluster, c'est-à-dire un lieu d'échange privilégié entre les entreprises et les acteurs de la recherche et développement. Ces échanges interdisciplinaires favorisent l'innovation, la croissance et l'emploi. Il revient à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay de développer le Campus-cluster sur la frange sud du plateau de Saclay, inséré dans les futurs quartiers de ville. Ce projet, partagé et validé par les collectivités, a fait l'objet d'un accord partenarial formalisé dans le Contrat de Développement Territorial « Paris-Saclay Territoire Sud », signé en juillet 2016. ■

QUELQUES CHIFFRES SUR L'UNIVERSITÉ

- 65 000 étudiants
- 15 000 chercheurs au sein de l'Université Paris-Saclay
- 15 % de la recherche française, c'est l'objectif du Cluster
- 2^e pôle de recherche nationale après Paris
- 2 prix Nobel
- 6 médailles Fields

LES MOBILITÉS, DES ATOUTS À RENFORCER

Les réseaux existants et en projet sur le territoire font de Paris-Saclay un territoire relativement bien desservi en grande couronne. Toutefois, compte tenu des projets de construction et de développement économique, le maillage du territoire et la fluidification des déplacements constituent des enjeux majeurs pour les années à venir, afin de renforcer l'attractivité du territoire, l'accès à l'emploi et garantir la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, le réseau de circulations douces qui permet le déplacement via les modes actifs de mobilité, reste à développer pour constituer une réelle alternative à la voiture et aux transports en commun.

Des réseaux structurants

Le territoire de la Communauté Paris-Saclay est doté d'un réseau d'infrastructures de transports déjà bien en place qui a contribué de façon décisive à forger son identité et son expansion.

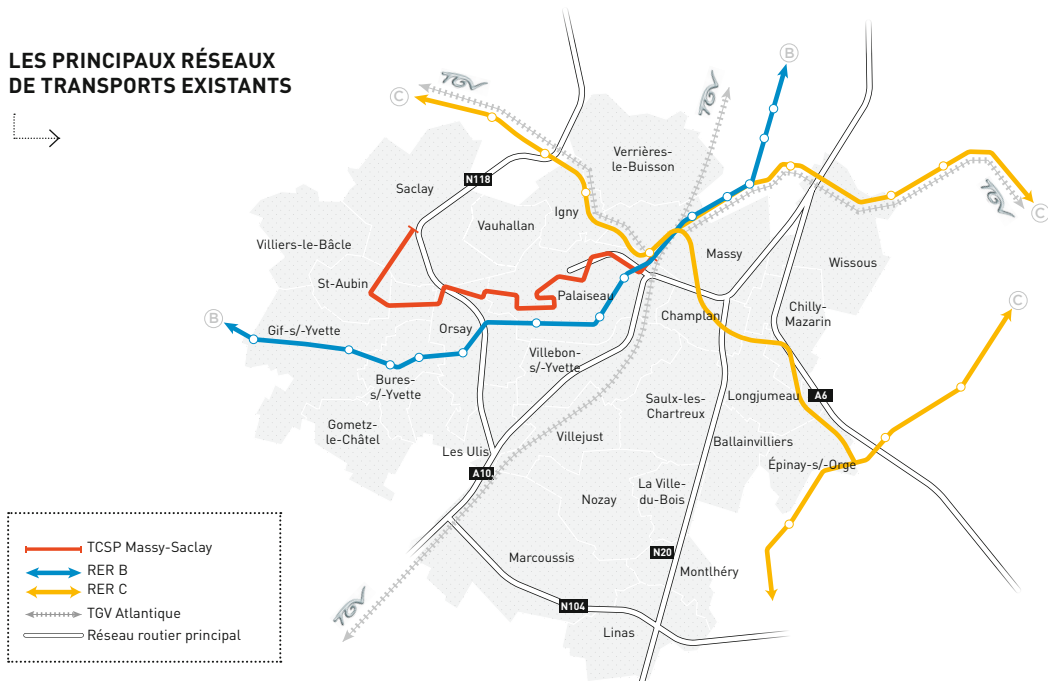
Le nord-est du territoire, plus urbain et relié au pôle Wissous-Orly, est mieux desservi par les transports en commun mais subit de fortes coupures urbaines. Le sud et le nord-ouest, plus ruraux et diffus, gagnent en cadre de vie et en densité mais perdent en connexion aux pôles d'emplois et aux services.

La nationale 20 (RN 20), à l'est de l'agglomération, dessert 9 villes du territoire et plusieurs parcs d'activités et centres commerciaux.

Elle constitue un axe fort de développement économique et relie le territoire avec Paris et des places dynamiques de l'agglomération parisienne (Antony, Bourg-la-Reine...).

L'A10 permet une liaison rapide des pôles économiques majeurs du territoire à Paris (Wissous, Massy, Palaiseau, Courtabœuf...),

LES PRINCIPAUX RÉSEAUX DE TRANSPORTS EXISTANTS



- TCSP Massy-Saclay
- RER B
- RER C
- - - TGV Atlantique
- Réseau routier principal

Source : Communauté Paris-Saclay

tandis que la RN 118 fait le lien avec l'ouest du territoire (pôle économique de Vélizy). La gare TGV de Massy, ouverte en 1991, et les 2 lignes de RER passant par Paris (RER B et C), constituent des atouts importants pour un territoire de grande couronne, mais ne desservent pas directement les communes du sud-est du territoire. C'est un enjeu fort de la politique des transports pour les 10 années à venir, que de permettre aux habitants de ces communes d'accéder facilement aux réseaux ferrés du nord du territoire via la multimodalité.

Le maillage interurbain est assuré par un réseau de bus et navettes gratuites, permettant de desservir les zones d'habitat. Plusieurs quartiers sont en fort développement aujourd'hui, et appelleront, à moyen terme, une évolution du réseau de transport.

Territoire de transit vers le cœur de l'agglomération parisienne, la Communauté Paris-Saclay est une plateforme d'échanges qui génère des flux importants, notamment aux heures de pointes, pouvant entraîner des ralentissements de la circulation.

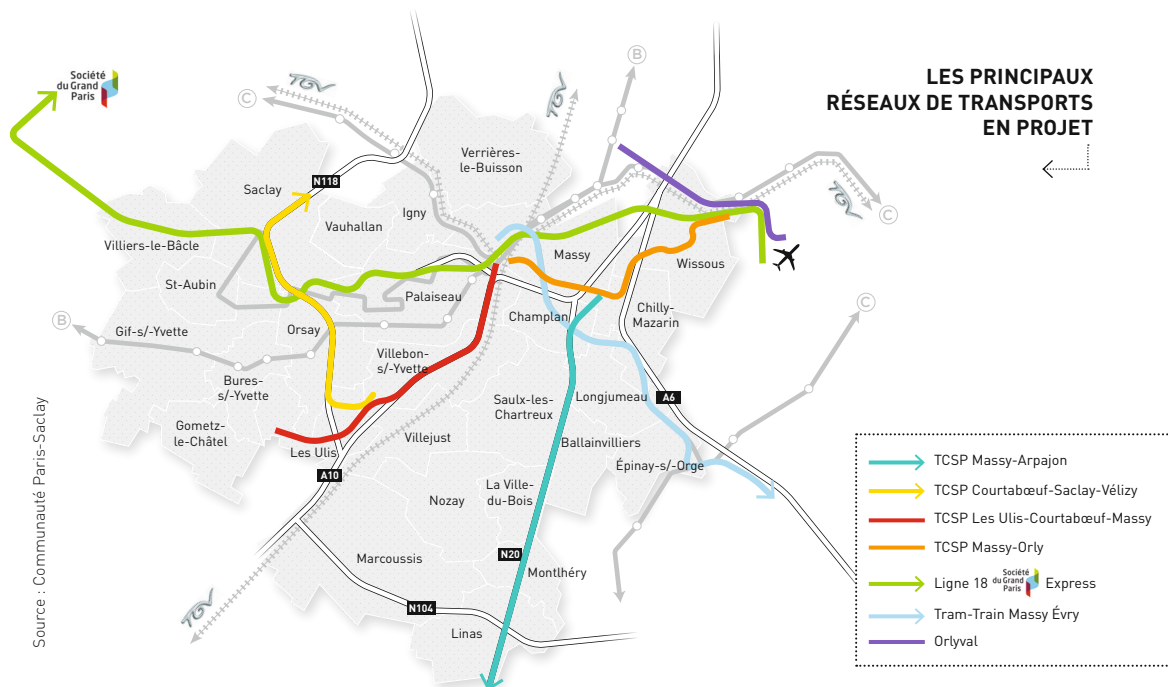
S'agissant des circulations douces, 100 km de voies cyclables existent aujourd'hui. Des sentiers, chemins et circuits de randonnée, au sein de nos espaces naturels, contribuent à la valorisation de notre patrimoine (GR de la Ceinture verte Île-de-France, GR de Pays Hurepoix, Coulée verte du sud parisien...).

La mise en œuvre du schéma de développement des circulations douces prévoit un élargissement significatif du réseau de voies et bandes cyclables sur le territoire.

Des grands projets à moyen terme

La ligne 18 du Grand Paris-Express reliera le plateau de Saclay à l'aéroport d'Orly et 5 stations sont prévues sur le territoire à horizon 2024. Elle sera prolongée vers Saint-Quentin-en-Yvelines puis Versailles, dans un second temps, à horizon 2030.

Le Tram-Train Versailles-Massy-Évry (T12) reliera la gare de Massy Palaiseau à la gare RER d'Évry en 40 minutes, fin 2019, prolongé, pour 2021 jusqu'à Versailles. ■



UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

Ce pôle économique et scientifique majeur à l'échelle francilienne, s'insère dans un cadre de vie préservé, marqué par 60 % d'espaces naturels et ouverts. C'est cette excellence économique et scientifique, installée dans un écrin de verdure, qui en fait un territoire d'exception.

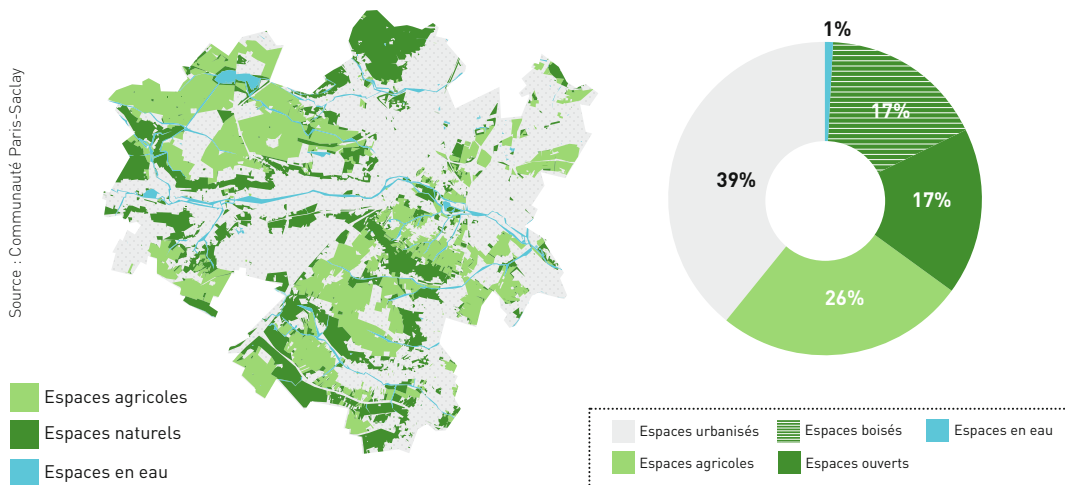
La position charnière du territoire, à cheval entre la zone urbaine sud-parisienne et les espaces agricoles du Hurepoix lui confère un caractère rural et péri-urbain. L'identité naturelle et

agricole de l'espace rural constitue un atout fort du territoire, pour une population qui recherche un cadre de vie apaisé et équilibré, à proximité de la Capitale.

Élément important de la Ceinture verte de l'Île-de-France, le territoire assure la liaison entre des espaces urbains (la zone urbaine dense de la Métropole parisienne au nord et les vastes espaces urbanisés de la vallée de l'Orge à l'est) et des espaces naturels comme le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse à l'ouest, ou le plateau de Limours et le Hurepoix au sud-est.

Il est entouré d'un bandeau forestier quasi-continu (forêt domaniale de Versailles, de Palaiseau et de Verrières) interrompu par des secteurs moyennement voire fortement urbanisés. Le territoire est encadré par les vallées de la Bièvre au nord, de la Mérantaise et de l'Yvette à l'ouest,

LES MODES D'OCCUPATION DU SOL



Les espaces urbanisés représentent 39 % de la surface totale du territoire, tandis que les espaces naturels ouverts et semi-ouverts en représentent 61 %.

et de l'Orge à l'est. La Bièvre, l'Yvette, l'Orge, le Rouillon, la Salmouille et la Mérentaise, rivières et cours d'eau qui irriguent le territoire, contribuent fortement au cadre rural et à la qualité de vie des habitants.

Le territoire de la Communauté Paris-Saclay constitue l'espace agricole le plus proche de Paris. Ses terres agricoles bénéficient à la fois d'un haut potentiel agronomique (limons profonds sur le plateau de Saclay, terres maraîchères dans la vallée de l'Yvette, etc.), et d'une proximité directe avec un bassin de consommateurs important.

Les espaces agricoles du territoire sont majoritairement tournés vers la grande culture céréalière, en agriculture conventionnelle. Ils sont principalement répartis sur deux secteurs :

- le plateau de Saclay, dont 4 115 ha sont classés en Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (2 470 ha agricoles dont 1 420 sur le

territoire communautaire), qui s'étend sur les communes de Saclay, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Orsay, Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Igny et Bures-sur-Yvette ;

- le secteur du Triangle vert et ses communes limitrophes, avec le plus grand nombre d'exploitants en activité qui garde encore une identité maraîchère marquée et dont plus de 75 % des espaces agricoles sont concernés par un dispositif de protection foncière. Il s'étend sur les communes de Nozay, Villejust, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Marcoussis et Linas.

En dehors de ces deux grands secteurs, le territoire conserve des exploitations agricoles à Massy, Champlan, Wissous (la plaine de Montjean), Verrières-le-Buisson, à l'est de la RN 20 (Longjumeau, Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge, Montlhéry) et au sud de Gometz-le-Châtel. ■



→ Écoquartier, Ballainvilliers

QUELQUES CHIFFRES

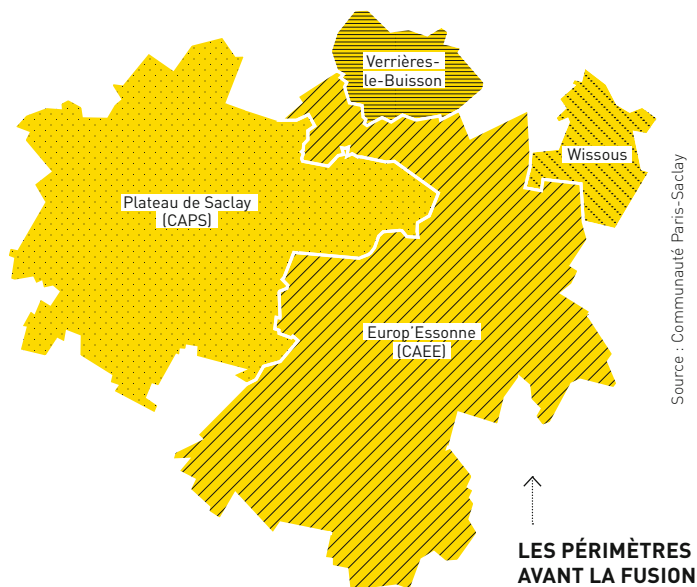
- **4522 ha** d'espaces naturels protégés (agricoles et forestiers)
- **5** forêts classées espaces naturels sensibles
- **10** sites naturels classés
- **73 m²** d'espaces verts ouverts au public par habitant



→ Forêt de Bellejame, Linas

L'ORGANISATION ET LES COMPÉTENCES

La Communauté Paris-Saclay est, institutionnellement, née le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de la Région Île-de-France, impulsée par la loi MAPTAM. Cette réforme visait à constituer des ensembles de plus de 200 000 habitants dans la partie la plus urbanisée de la Grande Couronne, aux portes de la Métropole du Grand Paris. La Communauté Paris-Saclay réunit les anciennes Communautés d'agglomération d'Europ'Essonne (CAEE) et du Plateau de Saclay (CAPS) et les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous. Au total, ce sont 27 communes pour 302 260 habitants qui composent le territoire.



Source : Communauté Paris-Saclay

Une gouvernance partagée

Dès le Conseil communautaire d'installation le 7 janvier 2016, les élus ont défini un mode de gouvernance fondé sur la collégialité.

Le fonctionnement de cette gouvernance partagée repose sur plusieurs instances. Le Conseil communautaire est composé de 78 conseillers communautaires. Le nombre de sièges par commune est établi par la loi, en fonction du poids de leur population au sein de l'agglomération. Chacune des 27 communes de l'agglomération dispose d'au moins un siège au sein du Conseil communautaire. Il est l'organe décisionnel, vote le budget et décide des actions et projets à engager dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération.

Le Bureau communautaire réunit 27 membres, dont le Président, représentant chacun des communes. Chaque membre est responsable d'une délégation spécifique.

Les Commissions interviennent en amont du Bureau communautaire. Chargées d'instruire les projets et les affaires relevant de leur compétence, elles rendent un avis consultatif. L'ensemble des Conseillers communautaires participe au travail des Commissions.

Pour construire les politiques publiques de l'agglomération, les élus se réunissent également au sein de comités de pilotage thématiques.

Les compétences

La Communauté d'agglomération dispose de compétences obligatoires et de compétences optionnelles définies par la loi. Elle exerce aussi des compétences facultatives que les communes décident de lui transférer. Les compétences de l'agglomération sont déclinées ci-dessous, dans l'ordre prévu par le code général des collectivités territoriales.



→ Vue aérienne de Courtabœuf, Villebon-sur-Yvette

→ **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

L'agglomération Paris-Saclay œuvre pour soutenir et développer l'économie de son territoire. Avec 60 parcs d'activité qu'elle aménage et/ou gère, elle offre de multiples opportunités pour accueillir des entreprises de toutes tailles.

Pour faciliter la création et le développement des entreprises, elle propose les services de la Maison de la création d'entreprise située à Longjumeau et dispose de quatre pépinières d'entreprises à Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette.

Les nombreux établissements de recherche du territoire accueillent des chercheurs étrangers pour des durées et séjours variables. Afin de faciliter leur installation, des associations partenaires, comme Science Accueil, offrent des opportunités de logements et les aident dans leurs démarches administratives.

Enfin, avec plusieurs offices de tourisme présents sur le territoire, la promotion de celui-ci vers le tourisme d'affaires ou de loisirs peut être assurée.

→ **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE LOGEMENT**

La Communauté Paris-Saclay contribue à l'élaboration des documents d'urbanisme qui déterminent les grandes orientations d'aménagement sur le territoire, aux côtés des communes

et de partenaires comme l'EPA Paris-Saclay. À ce jour, elle suit les opérations d'aménagement suivantes : les ZAC de Moulon (Gif-sur-Yvette, Orsay, Saint-Aubin), des Délâches (Gometz-le-Châtel), des Ruchères (Igny), des quartiers de l'École polytechnique, de la Mesure et de Camille Claudel (Palaiseau).

L'agglomération est également en charge du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire. Concernant le logement, elle élabore un Programme Local de l'Habitat qui fixe les opérations à réaliser, en veillant au respect de l'équilibre social de l'habitat.

→ **LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ**

La Communauté Paris-Saclay accompagne et déploie un réseau de transports en commun de proximité : réseau de bus, navettes communautaires, et gère les équipements qui les accompagnent (gares routières, pôles d'échanges multimodaux, parkings relais). Avec ses partenaires, notamment le STIF, la RATP ou la Société du Grand Paris, elle élabore le maillage de son territoire (RER, Bus en site propre, projet de Tram-Train Massy-Évry-Versailles... et future ligne 18).

Engagée en faveur des moyens de circulations douces, la Communauté Paris-Saclay met en place un plan de développement du vélo. Elle a également développé une plateforme de covoiturage et soutient des systèmes d'autopartage.

→ **L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Communauté Paris-Saclay est chargée de valoriser les zones agricoles et forestières. Elle porte diverses actions dans ces domaines et travaille avec les associations locales (Terre et Cité, Triangle Vert...).

La Communauté d'agglomération organise plusieurs événements pour sensibiliser à la préservation de l'environnement et apporte son soutien à différentes initiatives : développement des circuits courts de distribution, conseils sur la maîtrise de l'énergie pour s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, etc.

Enfin, l'agglomération intervient pour la restauration et l'entretien des rigoles et étangs du plateau de Saclay, avec le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre. Elle gère par ailleurs, pour certaines communes du territoire et avec plusieurs syndicats, la compétence eau potable.

→ **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

La Communauté Paris-Saclay agit en faveur des quartiers prioritaires dans 3 villes de l'intercommunalité : Les Ulis, Massy et Longjumeau. Elle est le pilote stratégique dans la conduite des contrats de ville : elle coordonne ses programmations annuelles d'actions et ses dispositifs thématiques. Elle agit également pour les quartiers en veille, qui présentent des fragilités économiques et sociales importantes. Enfin, elle gère la Maison de la Justice et du Droit aux Ulis.

→ **L'EMPLOI ET L'INSERTION**

La Communauté Paris-Saclay agit pour l'emploi et l'insertion sur son territoire, avec l'association Atout Plie, dont elle est membre. Elle accueille, oriente et accompagne les demandeurs d'emploi dans ses 4 Maisons Intercommunales de l'Emploi (Chilly-Mazarin, Longjumeau, Massy et les Ulis). Elle accompagne plus particulièrement les jeunes, via l'école de la 2ème chance (Villebon-sur-Yvette) et 4 missions locales : les Trois vallées, Val-d'Orge, Les Ulis et Vitacité.

→ **L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

L'agglomération assure l'entretien et la gestion des aires d'accueil et de passage des gens du voyage du territoire (9 aires, 170 places), et peut en réaliser de nouvelles. Ces aires sont situées dans les communes suivantes : Les Ulis, La Ville du Bois, Saulx-les-Chartreux, Chilly-Mazarin, Villebon-sur-Yvette, Marcoussis, Massy et Verrières-le-Buisson.

→ **L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ**

La Communauté Paris-Saclay porte, en complément de l'action communale et départementale, des actions en matière d'action sociale et de santé : elle assure le portage de repas au domicile des personnes en perte d'autonomie, elle travaille à

améliorer l'accessibilité des services et équipements publics pour les personnes en situation de handicap, elle agit contre la fracture numérique, elle construit et aménage des équipements (maison médicale de garde d'Orsay) et coordonne le Conseil local de santé mentale.

→ **LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS**

La Communauté Paris-Saclay a la responsabilité des voiries et espaces publics attenants pour une dizaine de communes membres. Cinq centres de proximité intercommunaux sont répartis sur le territoire pour faciliter la gestion et l'entretien des voiries et espaces publics à Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay et aux Ulis.



→ Centre ville, **Gif-sur-Yvette**

→ **LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT**

DES DÉCHETS MÉNAGERS

La Communauté Paris-Saclay est chargée de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Elle exerce directement la collecte pour 8 communes et délègue la collecte et le traitement pour les autres à des syndicats : le SIOM de la Vallée de Chevreuse pour 19 communes du territoire, le SIMACUR et le SIREDOM.



Station de trail, Bures-sur-Yvette



Le bourg, Vauhallan



Théâtre intercommunal de La Passerelle, Palaiseau

LA CULTURE ET LE SPORT

L'agglomération construit, entretient et gère plusieurs équipements culturels et sportifs : 7 conservatoires, 15 bibliothèques ou médiathèques réparties sur 10 communes, un centre aquatique (La Vague à Palaiseau), 4 salles de diffusion (Espace Barbara à Gometz-le-Châtel, Théâtre de La Passerelle à Palaiseau, auditorium du centre culturel Isadora Duncan à Igny, auditorium du centre culturel Marcel Pagnol à Bures-sur-Yvette). Elle organise également des événements culturels

et sportifs (Tour Paris-Saclay en VTT, Rando' Durables, concert du Nouvel An, ECub...) et apporte son soutien à d'autres événements.

LES SERVICES AUX PETITES COMMUNES

Enfin la Communauté Paris-Saclay apporte un soutien, en matière d'ingénierie, aux petites communes de moins de 5 000 habitants. Elle soutient financièrement des projets communaux et instruit notamment les demandes de permis de construire pour plusieurs communes membres de l'agglomération. ■

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



GIF-SUR-YVETTE
Michel Bournat
Président



BALLAINVILLIERS
Brigitte Puech
Services aux petites communes



BURES-SUR-YVETTE
Jean-François Vigier
Développement économique,
collecte et traitement des ordures
ménagères et valorisation des déchets



ÉPINAY-SUR-ORGE
Guy Malherbe
Schéma de mutualisation



GOMETZ-LE-CHÂTEL
Franck Gaudart
Sports



IGNY
Francisque Vigouroux
Mobilité et transports



LINAS
François Pelletant
Aménagement numérique
Très Haut Débit (THD)



LONGJUMEAU
Sandrine Gelot
Transition énergétique



MARCOUSSIS
Olivier Thomas
Culture



NOZAY
Paul Raymond
Travaux de voirie et réseaux divers



ORSAY
David Ros
Innovation et recherche



PALaiseau
Grégoire de Lasteyrie
Aménagement et
attractivité territoriale



SAULX-LES-CHARTREUX
Stéphane Bazile
Tourisme et patrimoine



VAUHALLAN
François Hillion
Agriculture



VERRIÈRES-LE-BUISSON
Thomas Joly
Hydrologie, eau potable, milieu
aquatique et assainissement



CHAMPLAN

Christian Leclerc

Protection de l'environnement
(air, bruit, ondes électromagnétiques),
prévention des risques, liaisons douces



CHILLY-MAZARIN

Jean-Paul Beneytoux

Communication



LA VILLE DU BOIS

Jean-Pierre Meur

Urbanisme



LES ULIS

Françoise Marhuenda

Politique de la ville



MASSY

Vincent Delahaye

Finances et prospective
budgétaire



MONTHLÉRY

Claude Pons

Programme Local de l'Habitat
(PLH) et logements



SACLAY

Christian Page

Ressources humaines



SAINT-AUBIN

Pierre-Alexandre Mouret

Développement durable



VILLEBON-SUR-YVETTE

Dominique Fontenaille

Emploi et insertion



VILLEJUST

Igor Trickovski

Gestion des zones d'activités
économiques, pépinières
d'entreprises et accompagne-
ment à la création d'entreprises

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bures-sur-Yvette

Irène Besombes

Chilly-Mazarin

Martine Cinosi-Girard
Fabienne Gerard
Rafika Rezgui
Patricia Vincent

Epinay-sur-Orge

Geneviève Besse

Gif-sur-Yvette

Yann Cauchetier
Anne De Rocquigny
François Romain
Jean-Luc Valentin

Igny

Frédéric Duro
Patricia Leclercq

La Ville du Bois

Anne Berchon

Les Ulis

Sonia Dahou
Michèle Descamps
Babacar Fall
Ouïam Hamman
Paul Loridant
Jean Roznowski

Longjumeau

Rémi Betin
Gilles Gobron
Jacques Lepeltier
Florence Lorton
Olivier Segbo

Marcoussis

Catherine Delaitre

Massy

Michèle Freret
Dawari Horsfall
Hella Kribi-Romdhane
Bernard Laffargue
Bouchra Laoues
Mustapha Marrouchi
Serge Moronvalle
Pierre Ollier
Elisabeth Phlippoteau
Sylvianne Richardeau
Nicolas Samsøen

Monthléry

Isabelle Kljajic

Orsay

Marie-Pierre Digard
Raymond Raphael
Michèle Viala

Palaiseau

Michelle Cheniaux
Gilles Cordier
Pierre Costi
Chrystel Lebœuf
Véronique Ledoux
Hervé Paillet
Michel Rouyer

Verrières-le-Buisson

Véronique Chateau-Gille
Gérard Dossmann
Caroline Foucault

Villebon-sur-Yvette

Patrick Batoufflet



VILLIERS-LE-BÂCLE

Patrice Gilbon

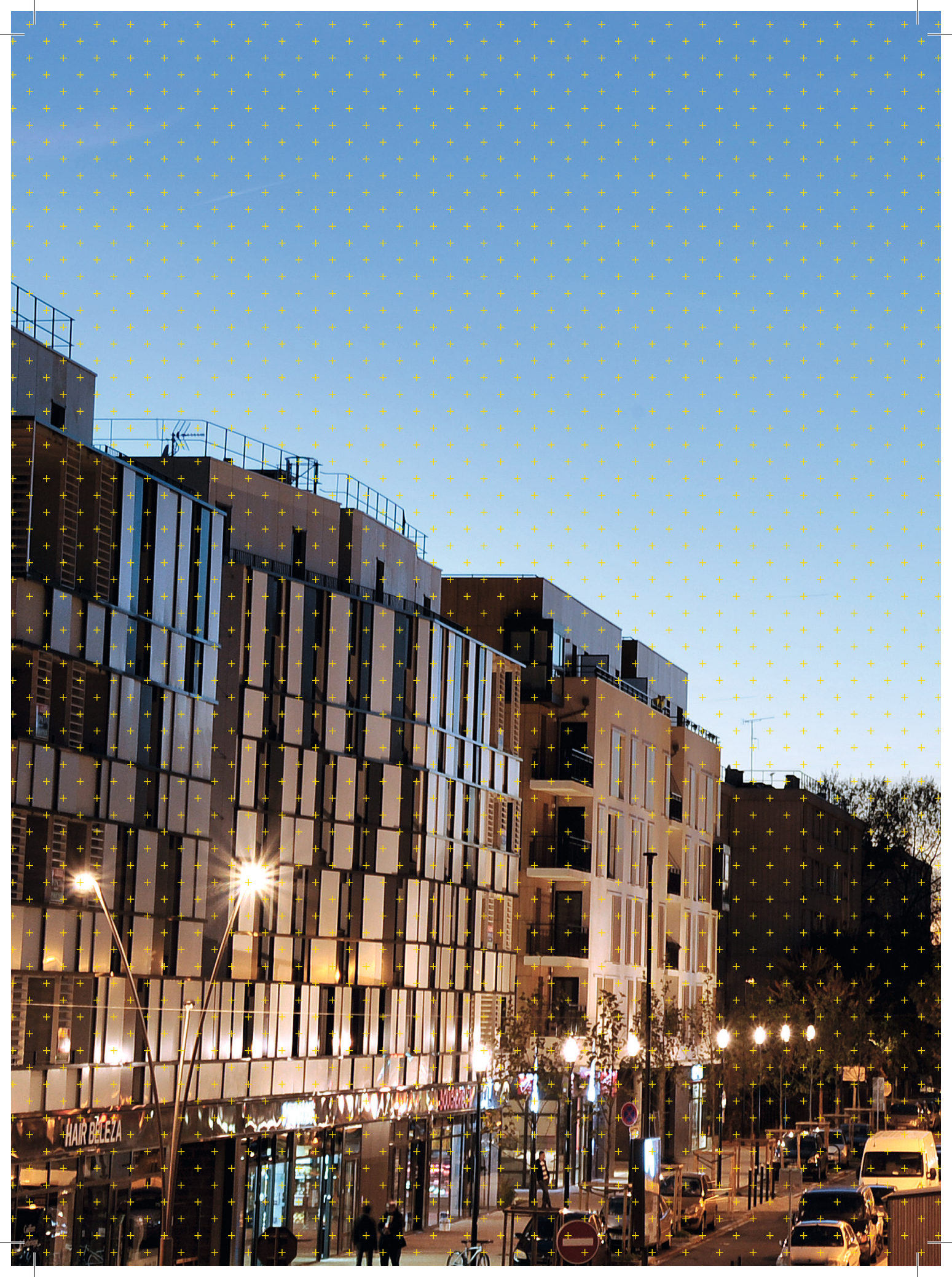
Travaux bâtiments



VISSOUS

Richard Trinquier

Santé et affaires sociales



**LES AXES
STRATÉGIQUES
DU PROJET
DE TERRITOIRE**





AXE 1

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AFFIRMANT LA PRIMAUTÉ DE L'EMPLOI ET LA CRÉATION DE RICHESSES



Place majeure du développement économique au sein de la région capitale, la Communauté Paris-Saclay souhaite conforter son dynamisme et renforcer son attractivité. Il s'agit d'attirer durablement de nouvelles entreprises, tout en créant les conditions favorables pour l'émergence d'activités innovantes et créatrices de richesses. Il est indispensable que cette dynamique bénéficie en premier lieu aux habitants, tant par la richesse créée que par les emplois générés sur le territoire.

ORIENTATION 1

ATTIRER DE NOUVELLES ENTREPRISES PAR LA VALORISATION DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LES OBJECTIFS

Avec ses 60 parcs d'activités et son cluster à vocation internationale sur le Plateau de Saclay, le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel en matière de développement économique. Pour attirer, accueillir et installer durablement de nouvelles entreprises sur le territoire, la Communauté Paris-Saclay entend accompagner et orienter les entreprises par un service de qualité et valoriser ses parcs d'activités. Avec la Région Île-de-France, elle se pose comme un acteur essentiel du développement économique sur le territoire. La Communauté Paris-Saclay souhaite construire et promouvoir ses places stratégiques : les pôles de Courtabœuf et de Massy, la frange sud du Plateau de Saclay, le secteur de la RN 20 et le pôle de Wissous-Orly. Il s'agit également - et c'est essentiel pour la réussite du cluster - de favoriser la « fertilisation croisée » et les échanges, entre la recherche et les entreprises du territoire, afin de créer et alimenter un système d'innovation dynamique.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

S'inscrire dans la stratégie régionale

La Communauté Paris-Saclay contribue à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) d'Île-de-France. Elle entend inscrire l'action communautaire en matière de développement économique en cohérence avec les objectifs fixés par la Région dans le cadre de son bassin d'emploi.

Un interlocuteur unique pour les entreprises

L'agglomération mettra en place un guichet unique territorial pour conseiller et accompagner les entreprises. Identifiée comme interlocuteur de référence sur le territoire,

elle orientera les entreprises qui souhaitent s'installer et les accompagnera au quotidien dans leurs projets (développement, recrutement, rencontre d'experts, etc.).

Moderniser les parcs d'activité

Pour satisfaire les besoins des entreprises, les parcs d'activités du territoire doivent rester compétitifs avec des aménagements d'un bon niveau qualitatif. L'agglomération poursuivra donc la requalification de ses parcs d'activités, à l'instar des travaux en cours sur Courtabœuf (Les Ulis, Villebon-sur-Yvette, Villejust) et la Vigne-aux-Loups (Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau), et renforcera leur positionne-

ment économique. Elle pourra également, à ce titre, accompagner la reconversion de sites, à l'instar du site de Lunézy à Nozay ou du site de Moins X pour cent à Massy (futur « My Massy »). Il s'agit de rendre les parcs d'activités plus attractifs et de renforcer leur spécialisation, pour mieux organiser le territoire, et consolider les filières existantes et leurs sous-traitances.

Faire le lien entre les acteurs

Il appartient à la Communauté Paris-Saclay d'animer le tissu économique local, afin de favoriser les échanges entre les acteurs. Cette animation prendra la forme de mise en réseaux, rencontres, soutien



aux associations d'entreprises... Elle associera les chercheurs et les étudiants, pour faciliter la circulation de la connaissance et d'expériences, génératrice d'innovation.

La fibre optique pour tous

Parmi les actions de modernisation des parcs d'activités, l'ensemble des entreprises du territoire sont aujourd'hui connectables à la fibre optique. L'agglomération s'engage au déploiement du Très Haut Débit, accessible à tous les foyers du territoire d'ici 2019. Il s'agit d'un atout essentiel pour les entreprises, ainsi que pour les habitants.

Un parcours résidentiel des entreprises

Pour assurer une offre immobilière performante à destination des entreprises et un aménagement

équilibré, l'agglomération mettra en place, avec ses partenaires (notamment l'Établissement Public Foncier), une stratégie d'intervention foncière et immobilière, sur le court, moyen et long terme, notamment au travers de la création d'un parcours résidentiel d'entreprises et d'un plan de résorption des friches industrielles.

Vers une marque territoriale Paris-Saclay

Pour renforcer sa visibilité, la Communauté Paris-Saclay renforcera le partenariat avec l'Université Paris-Saclay et l'EPAPS, autour d'une identité partagée. Développer ensemble

des services innovants permettra de conforter la vocation d'excellence du territoire, et de promouvoir son image à l'échelle nationale et internationale. De cette manière, l'agglomération engage un premier pas dans la démarche de création d'une véritable « marque de territoire », partagée par l'ensemble des acteurs locaux. ■

ORIENTATION 2

FAIRE BÉNÉFICIER LES HABITANTS DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE, PAR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION



LES OBJECTIFS

Cette dynamique économique propre à notre territoire doit profiter à nos habitants et en particulier aux jeunes du territoire. Il appartient à l'agglomération de faciliter leur accès aux emplois créés, de réduire les poches de chômage et de pauvreté et de partager la richesse produite pour le bien-être de tous.

L'agglomération s'engage à rendre lisibles et accessibles à tous les habitants les moyens existants qui favorisent le développement de l'emploi et de l'insertion. Avec ses partenaires (Pôle Emploi, les Missions Locales, l'École de la 2^e Chance en Essonne, les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), le Club FACE...), elle mettra en œuvre une politique globale qui recentre les rôles des différents acteurs de l'emploi sur leurs périmètres d'action et sur leurs missions respectives. Celle-ci s'appuiera sur l'étude, régulièrement mise à jour, du profil des demandeurs d'emploi du territoire.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Accueillir les demandeurs d'emploi

La lisibilité et l'accessibilité passent d'abord par un accueil de proximité et l'accompagnement des demandeurs d'emploi grâce aux Maisons intercommunales de l'emploi (basées à Massy, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Les Ulis) et à des permanences dans les communes.

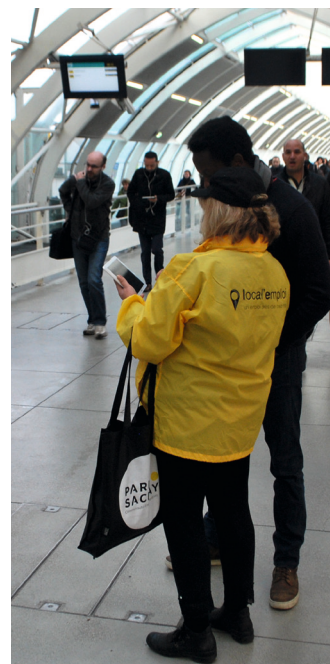
Faire le lien avec les entreprises

L'agglomération s'attachera à mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les entreprises du territoire, et à favoriser les contrats d'apprentissage, l'alternance, et les stages, afin que les entreprises

recrutent d'abord sur notre territoire, pour faciliter l'accès à l'emploi de la population des 27 communes et rapprocher les habitants de leur lieu de travail.

La commande publique pour favoriser l'insertion

Avec AtoutPLIE, la Communauté Paris-Saclay continuera de favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi à travers diverses actions : accompagnement par des conseillers insertion professionnelle (CIP), l'application de la charte d'engagement pour une commande publique et privée au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.



-----> Opération localeemploi.fr, Massy



—> Conserverie des Potagers, Marcoussis

AXE 1

Des services spécifiques selon les publics

L'agglomération offrira des lieux-ressources spécifiques pour les demandeurs d'emploi cadres et seniors (notamment, ouverture des Maisons de l'emploi et des permanences à des structures associatives qui prennent en charge le suivi de ces publics).

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

La Communauté Paris-Saclay souhaite en outre contribuer à l'émergence et à la pérennité d'entreprises s'inscrivant dans une démarche d'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces entreprises sont des acteurs dans la promotion d'un emploi durable sur le territoire.

Elle apportera son soutien aux acteurs de l'ESS du territoire, entreprises ou associations d'insertion par l'activité économique, intervenant dans des domaines variés comme les activités agricoles (Jardin de Cocagne de Limon à Vauhalla et Potagers de Marcoussis), la restauration de bâti ancien (Études et Chantiers et ARIES) ou le reconditionnement de matériel informatique d'occasion (Ecodair). ■

ORIENTATION 3

SOUTENIR LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES ET INNOVANTES DU TERRITOIRE : L'OPTIQUE, LE NUMÉRIQUE, L'AGRICULTURE, LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT, LES BIOTECHNOLOGIES, ETC.



LES OBJECTIFS

L'innovation constitue un enjeu essentiel de notre territoire, qui doit irriguer à l'avenir les politiques publiques en faveur du développement économique. L'agglomération continuera de soutenir les filières à fort développement qui caractérisent son «ADN» afin de favoriser les dynamiques de son écosystème. Ainsi, les filières spécifiques et innovantes seront soutenues par du financement, mais aussi au travers d'événements dédiés contribuant à faciliter leur essor.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Valoriser le cluster et attirer des investissements

Accroître le rayonnement métropolitain du territoire communautaire Paris-Saclay au cœur du Grand Paris, en tant que cluster de rang mondial, capable d'attirer les investissements franciliens et exogène nationaux et internationaux.

Soutenir la création de PME et de start-ups

Soutenir de façon durable, la création et l'incubation de start-ups technologiques et plus largement des PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) pour développer l'innovation et l'emploi.

Soutenir les pôles de compétitivité

Accompagner l'essor de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence de rayonnement international et soutenir

les filières spécifiques et innovantes du territoire : optique, numérique, santé, biotechnologies, environnement, notamment au travers des pôles de compétitivité et clusters thématiques, et de la mobilisation des acteurs institutionnels (Union européenne, Conseil régional, Conseil départemental...).

Aider au développement des PME et Start-up

Favoriser la croissance de nos start-ups et PME grâce aux acteurs privés, et encourager l'intermédiation dans un objectif de création d'emplois.

Développer la filière numérique et l'Open Data

La Communauté Paris-Saclay soutiendra le développement de la filière numérique notamment par la mise en place d'un portail Open Data et un portail d'informations géographiques,

permettant l'émergence d'usages numériques innovants. Ces deux services s'inscrivent dans le projet de plateforme numérique, en collaboration avec l'Université et l'EPA Paris-Saclay, et viendront contribuer aux ambitions nationales formulées dans la loi pour une République numérique. ■

ORIENTATION 4

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT EN FACILITANT LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET EN ACCOMPAGNANT LEUR DÉVELOPPEMENT



LES OBJECTIFS

La dynamique économique du territoire réside également dans sa capacité à inciter à la création de nouvelles entreprises. L'objectif de la Communauté Paris-Saclay est de permettre aux résidents de la communauté d'agglomération (habitants, étudiants, chercheurs, demandeurs d'emploi), quel que soit leur profil, de faire naître et développer de nouveaux projets de création d'entreprises. Il s'agira de faire de la communauté d'agglomération, le lieu de connexion de l'écosystème de l'entrepreneuriat. Il conviendra de structurer et rendre lisible son soutien tout au long du parcours de la vie d'une jeune entreprise : couveuse, incubation, amorçage, accélération, développement, financement, en s'appuyant sur l'offre existante du territoire et en développant de nouveaux outils. Une attention particulière sera apportée à la création de start-ups car la qualité de l'écosystème du territoire permet la valorisation de la recherche et la création d'activités innovantes. En outre, le soutien à l'entrepreneuriat étudiant constituera un axe important de la politique de la communauté d'agglomération, compte tenu du potentiel existant dans les établissements d'enseignement supérieur, particulièrement porteur de développement et de croissance pour l'avenir.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Simplifier le fonctionnement des pépinières

Pour simplifier et clarifier l'action communautaire, l'offre d'hébergement et d'accompagnement des quatre pépinières sera unifiée dans une même structure.

Accompagner les porteurs de projet

L'agglomération développera des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets (conseils, ateliers, clubs de créateurs, concours) étendues sur l'ensemble du territoire, dans différents lieux d'accueil, pour favoriser l'entrepreneuriat.

Elle créera notamment des événements autour de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises pour diffuser auprès des habitants l'esprit d'entreprendre (Concours d'idées à la création par exemple).

De nouveaux incubateurs et espaces de co-working

La Communauté Paris-Saclay soutiendra la création de l'incubateur / pépinière / hôtel d'entreprises sur le quartier de Polytechnique à Palaiseau et pourra accompagner le développement d'incubateurs généralistes ou sociaux à Massy et Longjumeau. Plus

généralement, l'agglomération s'attachera à soutenir l'émergence de tiers-lieux adaptés aux besoins des créateurs d'entreprises et contribuant à l'animation des quartiers, comme le projet d'implanter un espace de co-working à Igny pour les entrepreneurs indépendants et les salariés en télétravail. ■



→ Apis développement, Villebon-sur-Yvette

← **BUS** Gare routière Garnier
Bus station Garnier
Estación de autobuses Garnier

←  Gare de Massy TGV **BUS** →

→ **BUS** Services Tickets →

← TGV Pour quel ? →

← Sortie 1 Massy Atlantis →



The image shows the interior of a modern train station. The ceiling is high with a grid of lights and structural beams. A woman in a light blue shirt and dark pants is looking at a large digital map display on a wall. A man in a dark suit is walking past her. The overall atmosphere is clean and functional.

AXE 2

UNE POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS FACILITANT LE QUOTIDIEN DES USAGERS



Simplifier, faciliter les déplacements des habitants et des usagers, telles sont les ambitions de la politique « mobilités » de la Communauté d'agglomération.

Il s'agit d'améliorer l'accès aux réseaux structurants du nord du territoire pour tous les habitants, via une offre renforcée de transports en commun et la mise en place de solutions de rabattement. Il appartient également à la Communauté Paris-Saclay d'accompagner le développement économique du territoire par l'ajustement du maillage de proximité, afin qu'il réponde aux futurs besoins des entreprises. L'intermodalité et les solutions numériques sont autant d'opportunités à développer pour faciliter les usages, et réduire le recours à la voiture individuelle, au service de la qualité de vie et de l'attractivité économique du territoire. Les actions présentées dans le cadre du projet de territoire seront déclinées dans le schéma de déplacements de la Communauté Paris-Saclay.

ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER L'ARRIVÉE DE RÉSEAUX DE TRANSPORTS STRUCTURANTS



LES OBJECTIFS

L'agglomération est concernée par l'arrivée de grands projets de transport structurants sur son territoire, financés par l'État, la Région et le Département. Ainsi, la ligne 18 du Métro du Grand Paris Express (GPE) entre Orly et le Christ de Saclay sera ouverte en 2024 ; le Tram-train Massy-Évry (T12) desservira l'agglomération dès 2019 ; la voie réservée bus sur l'autoroute A10 dans le sens Province-Paris depuis Villebon-sur-Yvette sera mise en œuvre dès 2017. Enfin, d'autres projets de transports en commun en site propre (TCSP) inscrits dans les schémas de référence régionaux (SDRIF et PDUIF) sont à l'étude. La Communauté Paris-Saclay participe à la mise en œuvre de ces nouveaux réseaux structurants et veille à leur intégration sur le territoire. Il s'agit notamment de développer des espaces publics de qualité attenants aux nouvelles gares, pour répondre aux besoins des habitants, et en faire des lieux vivants, fonctionnels et attractifs. En complément de ces grands projets de transports, il est également nécessaire de développer davantage de liaisons nord-sud et est-ouest (RN 20-Courtabœuf), afin d'améliorer le maillage du territoire.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Un projet de tramway Massy/Evry

L'agglomération soutient fortement le projet du Tramway Express Sud Évry/Massy (T12), ainsi que son prolongement jusqu'à Versailles avec la création d'une station supplémentaire au niveau du quartier du Pileu à Massy, Palaiseau et Igny. Elle contribuera en outre au financement d'un pont-rail pour faciliter l'accès à la future gare Massy-Europe. L'agglomération portera des études pour tenir compte des logiques urbaines et de développement économique (implantation d'une ZAE à Champlan) et des modes de déplacements, en lien avec ces nouvelles gares : lignes



→ Gare RER C, Épinay-sur-Orge

de bus à créer ou à renforcer, stationnement voitures et dépose-minute à bien dimensionner (pôle gare d'Épinay-sur-Orge par exemple).

Insérer les nouvelles gares du Grand Paris dans la ville

Elle élaborera des contrats de pôles pour anticiper l'arrivée du Grand Paris Express. Il s'agit

d'assurer des espaces publics de qualité autour des gares, de faciliter leur accessibilité et de veiller à la qualité des services de transport offerts aux voyageurs (information, espaces d'attente...).

De nouvelles liaisons en site propre

Pour renforcer le maillage du territoire, l'agglomération souhaite étudier, avec ses partenaires (STIF notamment), la réalisation d'infrastructures de transport complémentaires

aux transports lourds (RER, GPE, T12). Les sites propres suivants doivent être développés : TSCP Massy/Christ de Saclay prolongé vers Orly et St-Quentin, TCSP RN 20 et le barreau commun Massy/les Champarts, la liaison Massy/Courtabœuf/ Les Ulis et l'axe Nord/ Sud Plateau de Saclay (Orsay/ Vallée de l'Yvette/ Les Ulis).

Une étude sur les liaisons Nord-Sud

Le STIF, à la demande de

l'EPAPS et de la Communauté Paris-Saclay, conduira une étude globale sur les liaisons nord-sud. Il s'agit de créer un axe fort en transport en commun sur le territoire en direction de Vélizy et du Pont de Sèvres via la RN 118 afin de mieux irriguer les secteurs en développement (Plateau de Saclay et Courtabœuf notamment), et surtout de fluidifier le trafic en remontée sud/nord de la RN 118. Les modes par route ou par câble seront envisagés.

Une étude sur l'Orlyval

Le STIF, à la demande de la Communauté Paris-Saclay, lancera également une étude sur l'évolution de l'infrastructure Orlyval et la desserte de Wissous, actuellement traversée par la ligne, mais non desservie. ■



→ Piste cyclable, Villier-le-Bâcle

ORIENTATION 2

OPTIMISER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET INTERURBAINS POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



LES OBJECTIFS

Le territoire évolue en permanence et de nouveaux quartiers émergent. Le réseau de bus communautaire (32 lignes et 8 navettes) doit continuellement être optimisé afin de s'adapter aux mutations du territoire et des usages. L'agglomération étudiera avec les communes, les transporteurs et les territoires voisins, les pistes d'amélioration du maillage du territoire pour répondre à ses évolutions : développement économique sur certains secteurs, arrivée d'un nouveau quartier, modification des horaires de collèges... Une attention particulière sera portée aux liaisons sud-nord, afin de faciliter l'accès aux pôles d'emploi et pôles multimodaux.

LES ACTIONS ENVISAGÉES



-----> Transport Collectif en Site Propre, Palaiseau

Renforcer l'offre bus

Afin d'améliorer le maillage des réseaux de bus avec les modes lourds (RER, Tram-train, Métro, TCSP), les liaisons routières majeures (RN118, RN20, RD36) et le sud de l'agglomération, l'offre des lignes dites « structurantes » doit être renforcée avec

une amélioration notable tant des fréquences (à minima égale voire supérieure à l'offre RER), des jours de fonctionnement (du lundi au dimanche) que des amplitudes. La qualité de la desserte des collèges et lycées fera également l'objet d'une attention particulière.

Réorganiser les lignes de bus

L'agglomération souhaite optimiser l'offre bus locale ou intercommunale et le réseau des navettes, notamment en partenariat avec les agglomérations voisines. Pour répondre aux besoins spécifiques de desserte locale, des études de restructuration/réorganisation de ligne de bus pourront être menées. Il s'agira par exemple d'adapter les itinéraires des lignes à un changement de sens de circulation ou réaffecter une desserte sous-utilisée d'une ligne à un secteur plus densément peuplé. ■

ORIENTATION 3

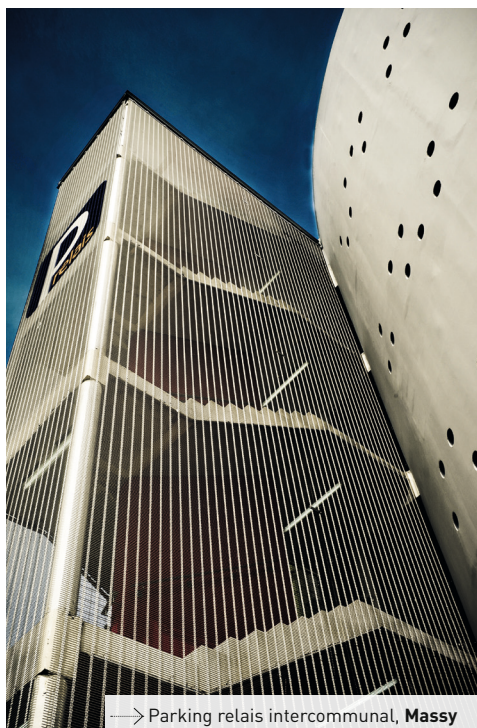
DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ POUR FACILITER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX DE TRANSPORTS STRUCTURANTS



LES OBJECTIFS

Les gares et les pôles d'échanges (parvis, gares routières, parkings relais, signalétique, information, mobilités douces et alternatives) font le lien entre la ville et les réseaux de transports structurants régionaux. Portes d'entrée du territoire, ces pôles d'échanges sont à valoriser du point de vue de leur intégration urbaine et de leur fonctionnement, afin de faciliter les déplacements des habitants, en particulier le passage d'un mode de transport à un autre. L'agglomération développera des solutions adaptées, optimales et innovantes pour fluidifier l'intermodalité dans les pôles d'échanges. Au-delà de l'intermodalité, il s'agira d'adapter l'action publique aux nouveaux comportements des usagers, pour développer une flexmodalité : avec des outils numériques, l'agglomération facilitera l'élaboration de stratégies individuelles de déplacements en temps réel, permettant à chacun de faire ses choix de mobilité de manière fluide et libre.

LES ACTIONS ENVISAGÉES



→ Parking relais intercommunal, Massy

La création de parcs de rabattement pour faciliter l'accès aux gares multimodales

Elle mettra en œuvre la création ou l'agrandissement des infrastructures d'accompagnement (gares routières, parcs de stationnement de rabattement...) liés aux nouveaux besoins. Le choix d'une politique tarifaire pour les usagers doit permettre de s'engager dans le développement de ces infrastructures d'intermodalité. L'innovation numérique dans les transports permettra d'optimiser l'usage de ces infrastructures.

Des études pour faciliter les correspondances

L'agglomération renforcera l'intermodalité des pôles

d'échanges et des gares du territoire, via des solutions concrètes, émanant des études pilotées par la communauté d'agglomération. Il s'agira notamment de faciliter l'accès aux pôles par les différents modes de transport et de veiller à l'efficacité des correspondances entre ces modes. ■

ORIENTATION 4

DÉPLOYER DES MODES ALTERNATIFS DE MOBILITÉ



LES OBJECTIFS

Pour réduire l'usage de la voiture individuelle, limiter la congestion routière et réduire le coût du transport pour le particulier, l'agglomération proposera de nouvelles solutions en matière de déplacements. Aussi, des solutions alternatives de transport seront étudiées, avec de grands opérateurs. Des solutions d'information en temps réel viendront lier, rendre visible et faciliter l'usage de l'ensemble de ces modes. L'agglomération s'engage également à faciliter les modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo), par l'aménagement d'espaces adaptés, accessibles et sécurisés.

LES ACTIONS ENVISAGÉES



-----> Station Autolib, Verrières-le-Buisson

Développer de nouvelles formes de mobilité

L'agglomération entend expérimenter puis développer des solutions de mobilités alternatives adaptées aux usages (auto partage, covoiturage, auto-stop dynamique, information en

temps réel...), afin de répondre aux problématiques de congestion aux heures de pointe et de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Elle expérimentera dans un premier temps les solutions suivantes : auto-partage, covoi-

turage, vélos électriques, bornes électriques (pour voitures et vélos), informations arrêt bus en temps réel, applications sur smartphone...

Créer de nouvelles circulations douces

Elle déploiera le réseau des circulations douces, défini dans le schéma de développement, en veillant à l'interconnexion entre les deux schémas précédents. Ces aménagements (pistes cyclables, voies et passerelles piétonnes) s'accompagneront d'actions de promotion afin de favoriser le développement de ces usages. Le réseau des circulations douces facilitera l'accès aux grandes infrastructures de transport (RER, Ligne 18...). ■

ORIENTATION 5

FLUIDIFIER LES AXES ET NŒUDS DE CIRCULATION ROUTIÈRE



LES OBJECTIFS

L'augmentation du trafic routier à l'échelle francilienne génère des encombrements importants qui affectent le fonctionnement de notre territoire, avec notamment l'A6, l'A10, la RN 20, la RN 118 et la RD 36 qui figurent parmi les axes les plus touchés aux heures de pointe. Afin d'y remédier, l'agglomération souhaite contribuer, avec ses partenaires, à l'amélioration de la desserte routière du territoire et au renforcement du maillage routier.

Ainsi, la Communauté Paris-Saclay accompagnera, aux côtés des maîtres d'ouvrages institutionnels en charge des infrastructures structurantes (État, Conseil départemental), plusieurs opérations d'envergure.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Réaménager des voies pour plus de fluidité

Plusieurs aménagements routiers seront également suivis car ils participent notablement à la fluidité des trafics :

- le réaménagement routier en boulevard urbain de la RN 20 entre Massy et Linas ;
- le réaménagement du ring du Pileu ;
- la création d'une voie bus unidirectionnelle sur l'A10, sur les 3 derniers kilomètres du sens Province / Massy ;
- l'échangeur autoroutier sur l'A6 pour fluidifier la circulation sur la ville de Chilly-Mazarin.

Dans le cadre du Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud, plusieurs échangeurs seront réaménagés afin d'améliorer leur fonctionnement et éviter ainsi les « engorgements » de trafic :

- le réaménagement de l'échangeur du Christ de Saclay (RD 36 / RN 118), prévu de 2017 à 2019 ;
- la réorganisation de l'échangeur de Corbeville (RD 128 / RN 118), prévu de 2019 à 2020 ;
- le réaménagement du rond-point de Courtabœuf (Ring des Ulis) et l'échangeur de Mondétour dont les travaux pourraient débuter à partir de 2019.

Saisir l'opportunité du numérique pour faciliter nos déplacements

La Communauté d'agglomération se dotera de nouveaux outils de gestion performants grâce aux évolutions technologiques récentes, répondant aux besoins des usagers. Ces outils devront faciliter la régulation du trafic routier, le stationnement, la gestion de l'éclairage public...

Une gouvernance partagée de la compétence voirie

La Communauté d'agglomération engage une réflexion sur les modes de gouvernance de la compétence « voirie ». Une partie des communes s'est engagée depuis plus de 10 ans dans un processus de mutualisation de cette compétence, à travers plusieurs transferts successifs de 2006 à 2016. Son organisation, ses pratiques, son mode de gouvernance constitueront une base de travail pour élargir cette compétence à l'ensemble du territoire. ■



→ Rond-point du Christ, Saclay





AXE 3

UN AMÉNAGEMENT DURABLE CONSERVANT UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ ET ÉQUILIBRÉ

////////////////////

Accompagner le développement économique et urbain d'un territoire en pleine expansion, tout en conservant un cadre de vie privilégié et équilibré, c'est tout l'enjeu de l'aménagement du territoire de la Communauté Paris-Saclay. Il nous appartient d'accueillir les entreprises dans de bonnes conditions, de développer des quartiers fonctionnels, agréables à vivre et vivants, tout en ayant à cœur de préserver les espaces naturels et agricoles qui constituent une richesse exceptionnelle du territoire.

Il s'agit ainsi de préserver et améliorer la qualité de vie des habitants de Paris-Saclay. Territoire d'excellence, l'agglomération souhaite poursuivre son engagement en faveur de la transition énergétique et la promotion d'une économie circulaire.

ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN LUTTANT CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



LES OBJECTIFS

La Communauté Paris-Saclay a vocation à développer à la fois des pôles économiques, de recherche, d'enseignement et résidentiels de tous premiers plans à l'échelle métropolitaine, tout en préservant la qualité de son patrimoine et de ses paysages.

Le maintien de cet équilibre est notamment conditionné par l'instauration d'une gouvernance exigeante et partagée avec plusieurs partenaires institutionnels, selon leurs compétences : la Région Île-de-France, qui fixe ses orientations dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France), le Département de l'Essonne, l'EPA Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay.

La Communauté Paris-Saclay mobilisera toutes ses ressources et ses partenariats pour organiser spatialement les activités et les quartiers d'habitat mixte, conviviaux et bien équipés en services de proximité. Elle privilégiera la densité des programmes et l'intensité de vie autour des pôles d'échanges, pour préserver ailleurs les espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'étalement urbain.

La qualité de vie dans les quartiers des villes de l'agglomération passe également par une répartition équilibrée et diversifiée des commerces de proximité et de grande surface sur le territoire. Observateur des dynamiques commerciales à l'échelle communautaire, la Communauté Paris-Saclay élaborera, en lien avec les villes, un schéma de développement commercial, permettant d'identifier et d'articuler les pôles structurants, secondaires et de proximité du territoire.

L'aménagement du territoire Paris-Saclay passe également par la réalisation de documents cadres, d'orientation et de planification afin de garantir des continuités visuelles ou fonctionnelles dans une recherche de cohérence à l'échelle des 27 communes. Ces réflexions transversales concernent le « Grand Paysage » avec les outils nécessaires à sa protection et sa mise en valeur, un schéma de trame verte et bleue, les plans de circulation et de stationnement, le mobilier urbain (signalétique, éclairage, etc.), les lisières, la logistique...

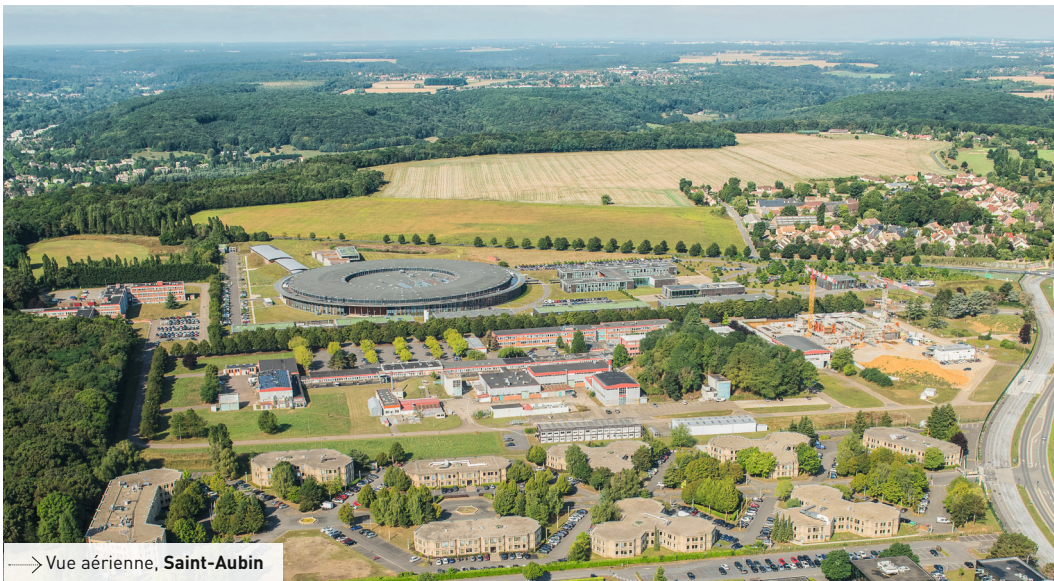
LES ACTIONS ENVISAGÉES

Construire le campus-cluster avec l'EPA

Aux côtés de l'EPAPS, l'agglomération accompagnera les opérations d'aménagement sur les 3 ZAC du plateau de Saclay (Moulon : Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin ; quartier de l'École polytechnique :

Palaiseau, Saclay ; et demain Corbeville : Orsay), vastes secteurs portant toutes les composantes du futur cluster. Associée à toutes les étapes de ce projet porté par l'État, la Communauté Paris-Saclay fera valoir sa vision du territoire, partagée avec les communes.

Actrice du projet, elle a signé, avec les maires concernés, le Contrat de Développement Territorial (CDT) « Paris-Saclay Territoire Sud », qui formalise les engagements de chacun des partenaires sur cette opération de grande envergure, et affirme une vision stratégique partagée.



—> Vue aérienne, **Saint-Aubin**

Elle assurera le suivi de la mise en œuvre des 50 actions inscrites dans le CDT.

Intégrer les gares du territoire dans la ville

Afin de valoriser les quartiers autour des gares, il appartient à la Communauté Paris-Saclay de porter des opérations d'intégration urbaine, aux côtés des communes. Les pôles de gares constituent en effet un réseau de lieux singuliers qui agrègent plusieurs usages dans une certaine compacité et intensité urbaine. Les places reliées à ces pôles gares et présentant une véritable centralité seront également aménagées.

Réaménager la RN 20

Avec ses partenaires, l'agglomération s'attachera à poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement de la RN 20, approuvé par le syndicat mixte en 2015, sur la section Massy/Linas. Ce docu-

ment donne les préconisations principales en termes d'aménagement de l'espace public de la RN 20, l'ensemble des impacts fonciers liés à son élargissement et une programmation du tissu urbain dans son épaisseur (population et emplois), venant pleinement justifier le besoin d'un transport en commun en site propre. Des études foncières et urbaines permettront de lancer les premières phases opérationnelles de cette liaison nord-sud d'importance.

Organiser les services pour des espaces publics de qualité

L'espace public est un espace de vie collective où s'exercent toutes les fonctionnalités de la ville, qui nécessite des aménagements qualitatifs et une gestion adaptée de plus en plus complexe, aux multiples enjeux : sécurité, accessibilité, durabilité, convivialité, confort, activité économique, culture...

Pour assurer des espaces publics de qualité sur le territoire des 27 villes, les élus de la Communauté d'agglomération ont engagé une réflexion sur l'organisation actuelle et à venir des services communaux en charge de l'espace public (voiries et réseaux divers...).

Étudier l'aménagement de nouveaux sites

L'agglomération étudiera également les conditions de développement du secteur Est de la ZAC de La Bonde, sur Massy, Chilly-Mazarin et Champlan, en lien avec l'Établissement Public Foncier et l'EPAPS (secteur en OIN et ZAD), autour d'un site propre de transport en commun. ■

ORIENTATION 2

OFFRIR UN HABITAT ADAPTÉ A CHACUN



LES OBJECTIFS

Le développement économique et scientifique de la Communauté Paris-Saclay et les évolutions de modes de vie génèrent des besoins importants en logement. Pour favoriser ce dynamisme, l'agglomération doit être en mesure d'offrir un habitat adapté à chacun, tout en préservant la qualité de vie sur le territoire. Au-delà des efforts relatifs à la production de logements pour tous types de ménages (logements individuels et collectifs, sociaux et privés, etc.), l'agglomération répondra aux besoins spécifiques, tels que ceux des étudiants et chercheurs, des jeunes actifs, des personnes en fragilité sociale, des personnes âgées en perte d'autonomie. Il s'agit d'offrir un parcours résidentiel à l'échelle intercommunale, permettant de proposer aux habitants, des logements adaptés aux évolutions de leur situation économique, familiale, ou en termes d'autonomie.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Construire un programme local de l'habitat

L'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur 6 ans permet d'envisager de conduire une politique de l'habitat en vue d'accompagner les mobilités résidentielles, et d'équilibrer et diversifier la production de logements sur le territoire en garantissant la mixité sociale et territoriale. Le PLH devra notamment permettre de répondre aux besoins en logements spécifiques (étudiants, personnes âgées et personnes handicapées) et soutenir la production en matière de structures d'hébergement. Il veillera à une répartition équilibrée de l'offre de logements, quelle

que soit leur typologie, sur l'ensemble du territoire.

Accompagner la rénovation de logements

Une attention particulière est portée à la rénovation du parc privé à travers notamment la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire pour garantir l'accès à un logement digne pour tous. Ce dispositif permet en effet d'apporter un soutien technique et financier aux particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés) pour lesquels des freins financiers empêchent la réalisation de travaux d'amélio-

ration de l'habitat, en matière de rénovation énergétique ou de mise aux normes notamment.

Améliorer l'accueil des gens du voyage

Dans une logique de prise en compte de la diversité des modes d'habiter, la Communauté Paris-Saclay réalisera et rénovera des aires d'accueil pour les gens du voyage (permanentes et de « grand passage ») pour offrir des solutions adaptées aux voyageurs, et limiter les occupations sauvages du domaine public. ■

ORIENTATION 3

PROTÉGER L'AGRICULTURE ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT



LES OBJECTIFS

Les espaces agricoles du territoire contribuent à son identité paysagère : paysages d'open-field du plateau de Saclay ou de Nozay, plaine maraîchère de Saulx-les-Chartreux, coteaux et buttes boisées caractéristiques du Hurepoix, etc. La proximité du tissu urbain est à la fois un atout pour l'agriculture, qui dispose d'un fort potentiel de développement de ses circuits de commercialisation de proximité, mais génère également des nuisances et certaines difficultés. Dans un contexte de pression urbaine et d'évolution rapide, la Communauté d'agglomération souhaite protéger l'agriculture, préserver ce paysage varié et de qualité et le mettre en valeur. Mais l'agriculture est également une activité économique et l'agglomération s'efforcera de favoriser son développement et de faciliter les conditions de travail des agriculteurs (facilitation des circulations agricoles notamment).

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Des programmes d'action pour les espaces protégés

La mise en œuvre de périmètres de protection foncière (PRIF, ZPNAF), permet de résister à la pression urbaine de manière durable, de garantir la pérennisation des activités en place et de faciliter l'installation de porteurs de projets. La Communauté Paris-Saclay réaffirmera son attachement à ces protections et conduira des actions relatives à la préservation des paysages et de l'environne-

ment et à la mise en valeur des franges boisées, en ayant soin d'apprécier la transition péri-urbaine avec les terres agricoles. Le programme d'actions de la ZPNAF porte notamment sur la définition d'un règlement sur les installations autorisées en milieux agricoles, l'accompagnement des mesures d'intégration paysagère et les franges boisées. Intégrées dans les PLU communaux, ces actions pourront être mises en œuvre à l'échelle du grand territoire.

Favoriser les circuits courts

Par ailleurs, la proximité d'un bassin de consommateurs important et l'évolution de la demande sociétale encouragent les agriculteurs à diversifier leur production, notamment vers le maraîchage, et font émerger de nouvelles formes de distribution des produits locaux : restauration hors domicile (scolaire et entreprise), points de vente, contractualisation (AMAP par exemple). La Communauté d'agglomération apportera son soutien à ces initiatives, en favorisant le développement des circuits courts, avec des dispositifs d'aides innovants, prenant également en compte la protection de l'environnement, des ressources en eau et des paysages. ■



→ Parc de la Butte Chaumont, Champlan

ORIENTATION 4

LUTTER CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE NUISANCES ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ



LES OBJECTIFS

La protection de l'environnement et du cadre de vie est une attente forte de la population locale, majoritairement urbaine, qui a trouvé sur le territoire des paysages de qualité et des espaces de respiration. La préservation de la biodiversité est un levier majeur pour contribuer à la protection du cadre de vie. La Communauté Paris-Saclay souhaite mobiliser l'ensemble des habitants et notamment le public scolaire et familial sur ce sujet, ainsi que les acteurs publics, les associations ou encore les entreprises locales. L'agglomération entend s'impliquer concrètement dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Sensibiliser les enfants à la biodiversité

La Communauté Paris-Saclay réalisera, dans les écoles élémentaires volontaires du territoire, un programme pédagogique portant sur la biodiversité.

Un observatoire ornithologique

La collectivité soutient le projet de création d'un observatoire ornithologique sur les Etangs de Saclay, celui-ci contribuant à développer une dynamique d'observation d'oiseaux, de collecte et d'analyses de données sur le phénomène de migration mais participant également à la sensibilisation des habitants et des scolaires à la préservation des richesses naturelles locales. Elle étudiera les opportunités de développement de dispositifs similaires.

Faciliter le développement d'initiatives innovantes pour la biodiversité en ville

Elle encouragera les initiatives en faveur de la biodiversité en ville, l'agriculture urbaine, la gestion écologique des voiries communautaires, la végétalisation des bâtiments communautaires, autant de solutions à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité urbaine et péri-urbaine.

Un plan de prévention du bruit

L'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) permettra de définir les actions de réduction du bruit.

Réduire les nuisances urbaines

Les nuisances urbaines, en particulier la pollution de l'air



-----> Lavoir, Champlan

et sonore (proximité de l'aéroport d'Orly et de nombreuses infrastructures de transport) doivent être traitées grâce à des mesures appropriées, en lien notamment avec la politique des déplacements.

Mesurer la qualité de l'air

L'agglomération développera un réseau de mesure de la qualité de l'air, ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation ■



-----> Étang neuf, Saclay

ORIENTATION 5

ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS

La Communauté Paris Saclay est le maillon fondamental pour atteindre les ambitions portées par la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte. Elle est l'autorité organisatrice de l'énergie et élaborera avant le 31 décembre 2018 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui déclinera dans ses compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale sur son territoire.

Afin de s'inscrire dans les ambitions de cette loi, l'agglomération doit réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050 (« Facteur 4 »). Pour atteindre ces objectifs, elle ciblera en priorité le secteur des transports (62 % des actifs du territoire se déplacent en voiture pour se rendre au travail) et le secteur des bâtiments.

Elle s'attachera également à favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire, en les intégrant, dès que cela sera possible, dans chacune des opérations qu'elle porte ou soutient, à l'instar de l'éco-pôle de Marcoussis (50 ha), prévu au SDRIF, qui pourrait intégrer un centre photovoltaïque.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Réduire l'usage de la voiture individuelle fonctionnant aux énergies fossiles

Les nombreux projets de transports en commun déclinés dans l'axe précédent, ainsi que le déploiement de bornes de recharges électriques rapides, permettront de proposer des alternatives au véhicule individuel polluant.

La réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial

L'élaboration du PCAET, au plus tard au 31 décembre 2018, proposera un plan d'actions

locales concrètes pour les habitants et les usagers du territoire.

Sensibiliser les habitants sur leur consommation d'énergie

Avec ses partenaires (notamment l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat située à Orsay), et en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, l'agglomération accompagnera les habitants dans leurs travaux de rénovation énergétique et pour la baisse de leur consommation d'énergie. Il s'agit de les informer sur les aides disponibles et de les orienter vers

les interlocuteurs du territoire les plus à même de les aider à mener à bien leurs projets de rénovation.

Développer les énergies renouvelables

La Communauté Paris-Saclay étudiera les opportunités de développement des énergies renouvelables sur le territoire à travers un schéma directeur de l'énergie (toitures d'équipements publics, fonciers utilisés, disponibilités des ressources...). Une réflexion sera également conduite sur la gestion de la distribution d'électricité sur le territoire, en lien avec les communes et les



syndicats compétents (SIGEIF, SMOYS, SIRM, SIPPEREC).

Miser sur les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur facilitent la mobilisation des énergies renouvelables et locales, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et réduisent les risques face à la variation du prix de l'énergie. Compte tenu de ces multiples enjeux, et au vu de la construction, par l'EPAPS, d'un vaste réseau de chaleur sur le plateau de Saclay, l'agglomération conduira une réflexion sur une démarche communautaire en matière de réseaux de chaleur. ■

-----> Climathon Paris-Saclay, Bures-sur-Yvette



ORIENTATION 6

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RATIONALISER LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



LES OBJECTIFS

L'agglomération souhaite s'inscrire dans une démarche de promotion de l'économie circulaire. Il s'agit de limiter le gaspillage des ressources et leur impact environnemental tout en augmentant l'efficacité à tous les stades de la vie d'un produit. La démarche d'économie circulaire devra être appréhendée dans son ensemble, de la production (promotion d'un nouveau modèle économique), à la fin de vie des biens (recyclage, réutilisation), en passant par la consommation (sensibilisation des citoyens). Compte tenu de la raréfaction des ressources et de l'augmentation de leur coût, à moyen terme, il est primordial d'engager une démarche de réduction des déchets des ménages et des entreprises, en lien avec les syndicats compétents, et de favoriser leur valorisation ou leur réutilisation. L'agglomération soutiendra notamment des initiatives qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, telles que les recycleries, les ressourceries ou la réparation de matériel (informatique, électroménager...) en vue de leur réutilisation.

La part des ordures ménagères résiduelles ainsi que la part résultant des activités économiques doivent diminuer au profit de la valorisation des déchets ou, lorsqu'elle est inévitable, être traitée par l'incinération en assurant une valorisation énergétique.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Des mesures pour réduire la production de déchets et faciliter leur valorisation

Avec les syndicats en charge de cette compétence, la Communauté Paris-Saclay poursuivra les campagnes de sensibilisation, la mise en place de composteurs individuels ou collectifs, le développement d'un réseau de déchetteries professionnelles et de recycleries.

S'organiser pour une action plus efficace

Pour plus de lisibilité, de cohérence et pour réduire les coûts de gestion, l'agglomération

conduira une réflexion sur la rationalisation des actions liées à la collecte et au traitement des déchets à l'échelle du territoire, en lien avec les syndicats (SIOM, SIMACUR, SIREDOM) et les agglomérations voisines. ■



-----> Syndicat mixte des ordures ménagères (SIOM), Villejust

ORIENTATION 7

MAÎTRISER LES ENJEUX HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT TOUT EN PRÉSERVANT LES MILIEUX AQUATIQUES



LES OBJECTIFS

L'action de la Communauté Paris-Saclay en matière hydraulique s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Seine qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour la période 2016-2021. En cohérence avec ce schéma, l'agglomération contribuera à améliorer, restaurer et préserver les milieux aquatiques et humides, à prévenir et gérer les inondations, à renforcer l'attrait des cours d'eau et à réduire la pollution phytosanitaire. Elle souhaite améliorer la gestion de l'assainissement et la distribution de l'eau potable à l'échelle intercommunale pour préserver la qualité et la quantité de la ressource. Pour répondre à ces objectifs et participer à la mise en œuvre de ces politiques en fonction de ses compétences actuelles et futures, la Communauté Paris-Saclay choisit de porter dès à présent sa réflexion sur tout le cycle de l'eau.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Coordonner les acteurs

Il s'agira d'établir une gouvernance claire et partagée des enjeux hydrauliques du plateau de Saclay en lien avec les syndicats (SYB, SIAVB et SIAHVY).

Gérer l'eau et l'assainissement

L'agglomération exercera la compétence eau potable (étude en cours sur le mode de gestion) sur l'ensemble du territoire et conduira une étude sur l'assainissement (compétence obligatoire en 2020) pour maîtriser les coûts et les impacts sur l'environnement. Elle conduira des études pour anticiper la prise en charge de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),

obligatoire en 2018. Cette compétence recouvre l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, la lutte contre les inondations et la restauration des milieux aquatiques.

Améliorer la qualité des eaux

Pour améliorer la qualité des eaux de surface (auto-épuration) et le bon état écologique des zones humides, l'agglomération établira une carte des milieux à préserver et un plan d'actions pour y développer la biodiversité.

Lutter contre les inondations

La Communauté Paris-Saclay adoptera un plan d'action inter-

communal avec les syndicats des eaux pour anticiper et lutter contre les inondations. Il s'agira de mettre en place des règles strictes pour la rétention et la régulation des eaux le plus en amont possible et maîtriser les écoulements dans les zones non urbanisées. ■



—> SIAHVY, Saulx-les-Chartreux





AXE 4

UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE VALORISANT LES DYNAMIQUES LOCALES ET CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE



La solidarité entre les communes et entre les individus constitue une valeur socle de ce projet de territoire. Elle se traduit par la volonté de porter une politique de cohésion territoriale forte, s'appuyant sur la politique de la ville, l'action sociale, la santé et une offre culturelle et sportive accessible à tous. Être attractif, c'est être accessible. Il s'agit, par conséquent, de mettre l'attractivité de l'ensemble du territoire au service des citoyens et de la cohésion sociale, de créer du lien entre les habitants et de les rassembler autour de valeurs partagées.

ORIENTATION 1

RÉUSSIR LA POLITIQUE DE LA VILLE, EN LIEN AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES



LES OBJECTIFS

L'agglomération souhaite contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Pour cela, elle conduit des actions dans les 4 quartiers prioritaires de Massy, Longjumeau et Les Ulis. Ces actions, inscrites dans les contrats de ville 2015-2020, favorisent le lien entre les habitants, les associations, les commerces et les entreprises, tout autant qu'entre les quartiers et le territoire communautaire dans son ensemble. Par le pilotage des deux contrats de ville des anciennes agglomérations, Paris-Saclay entend soutenir les démarches de développement local et de cohésion, favoriser l'accès à l'éducation, l'insertion de la jeunesse, la mobilisation pour l'accès aux droits pour tous, l'engagement citoyen, le renouvellement urbain, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes. La fusion des contrats de ville et la mise en œuvre d'une programmation annuelle unique permettra de créer un projet commun en matière de Politique de la ville et de renforcer l'identification, par les habitants et les partenaires, de la Communauté Paris-Saclay comme pilote de la compétence sur l'ensemble du territoire.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Des opérations de renouvellement urbain

La Communauté Paris-Saclay soutiendra des actions fortes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires (Opéra et Bièvre-Poterne / Zola à Massy, La Rocade / Bel Air à Longjumeau et Quartier Ouest aux Ulis), visant à assurer une amélioration du cadre de vie et l'ouverture de ces derniers sur le reste du territoire.

Le pilotage et le co- financement des actions des contrats de ville

Paris-Saclay participe au cofinancement des actions prévues dans les contrats de

ville et accompagne les porteurs de projets dans la construction de leurs actions et dans le montage de dossiers. Les quartiers prioritaires étant des territoires d'expérimentation sociale, les bonnes pratiques développées dans ce cadre pourront être essayées dans d'autres communes, hors de la géographie prioritaire mais pouvant être confrontées à des problématiques similaires.

Sans oublier les quartiers en veille

L'agglomération portera une attention particulière aux quartiers en veille et îlots fragilisés tels qu'à Palaiseau. ■

→ Quartier Ouest, Les Ulis



ORIENTATION 2

FAVORISER LA SOLIDARITÉ, EN LIEN AVEC LES VILLES, EN DIRECTION DES POPULATIONS FRAGILES



LES OBJECTIFS

Partenaire des villes, l'agglomération se pose en coordonnateur et acteur de la solidarité. Afin d'accompagner les populations fragiles, l'agglomération souhaite assurer le développement d'une offre de logements sociaux adaptée et répartie sur le territoire communautaire. Il s'agit également de permettre une prise en charge globale des problématiques de l'action sociale posées dans les territoires, aux côtés des communes et du Conseil départemental. L'insertion par l'activité économique et l'emploi abordée dans l'axe 1, constitue un axe central de la politique de la Communauté Paris-Saclay en direction des populations fragiles. Une exigence particulière sera portée sur la lutte contre la fracture numérique qui touche les publics les plus fragiles, alors que notre territoire constitue une vitrine de l'innovation. Elle portera de nouvelles actions permettant d'accéder, de découvrir et de s'initier aux outils et services liés au numérique, dans un contexte de dématérialisation des procédures et actes administratifs : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiation et formation individuelle.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Contribuer au financement de nouveaux logements sociaux

La Communauté Paris-Saclay apportera un soutien aux bailleurs sociaux dans les communes déficitaires pour la construction de logements sociaux. Une étude sera conduite sur les aides financières telles que la surcharge foncière, qui vise à faciliter l'implantation de logements sociaux dans les zones où les coûts d'achat ou d'aménagement des terrains d'emprise sont élevés.

Des mesures pour faciliter l'accès au numérique

Elle mettra en cohérence et

valorisera les actions existantes en matière de lutte contre la fracture numérique : le soutien financier des populations les plus fragiles à l'achat de matériel informatique, la mise à disposition d'outils numériques pour les demandeurs d'emploi (ordinateurs, « localemploi ») dans nos maisons intercommunales de l'emploi, l'initiation à l'informatique ...

Des services et des espaces accessibles aux personnes handicapées

La Communauté Paris-Saclay accordera une attention particulière à la population handicapée et empêchée du

territoire dans la conception de ses politiques publiques, en lien avec les villes et le Conseil départemental. Elle se traduira notamment par le souci de l'accessibilité de ses équipements mais également des espaces publics et des services qu'elle propose. ■



ORIENTATION 3

ACCOMPAGNER LE MAILLAGE DE L'OFFRE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE



LES OBJECTIFS

Face à une démographie médicale en tension sur le territoire communautaire, l'agglomération souhaite accompagner les villes pour assurer un maillage équilibré de l'offre de santé sur le territoire. Une attention particulière doit être déployée à destination des quartiers de la politique de la ville et des territoires en situation de fragilité sur lesquels peuvent se manifester des difficultés d'accès aux soins et à la prévention, en raison d'une offre médicale insuffisante ou tendue et de difficultés économiques et sociales. Prévenir et réduire ces inégalités sociales de santé constitue un enjeu de cohésion territoriale et d'innovation potentielle pour la Communauté Paris-Saclay.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Identifier le besoins en matière de santé

L'agglomération conduira une étude sur la planification territoriale de la santé de proximité afin de mieux connaître les besoins et les difficultés rencontrées par les communes et identifier les « déserts » médicaux.

Étendre le Conseil Local de Santé Mentale aux 27 communes

Elle pérennisera et étendra le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur l'ensemble du territoire. Couvrant aujourd'hui 15 communes de l'agglomération, le CLSM permet de décloisonner les pratiques des acteurs et de répondre aux problématiques de santé mentale rencontrées sur les communes.

Favoriser le développement de Maisons de Santé

La Communauté Paris-Saclay pourra également accompagner les porteurs de projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle, notamment en matière d'ingénierie, pour favoriser l'implantation de structures permettant l'exercice regroupé de professionnels sur le territoire communal et/ou intercommunal, à l'instar des projets portés par La Ville-du-Bois et Nozay.

Coordonner l'action publique au travers d'un contrat local de santé

Elle élaborera un Contrat Local de Santé, avec l'ARS, l'État, les communes, le Conseil départemental et les établissements de santé visant à favoriser l'accès

aux soins, l'accompagnement médico-social et d'agir sur les déterminants sociaux de la santé.

Un nouveau centre de secours sur le plateau de Saclay

La Communauté Paris-Saclay accompagnera en outre le Conseil départemental dans la mise en place d'un centre de secours sur le secteur de Corbeville.

Un nouvel hôpital sur le territoire

La Communauté Paris-Saclay s'associe à la démarche d'implantation d'un nouvel hôpital sur le plateau de Saclay (secteur de Corbeville), avec l'ARS, l'État, les villes d'Orsay et de Longjumeau et le Conseil

départemental. Elle sera particulièrement attentive à l'accessibilité des soins hospitaliers pour la population des 27 communes et intégrera cette question dans son schéma de déplacements.

Coordonner les services liés à la dépendance

Compte tenu du vieillissement de la population, la Communauté Paris-Saclay travaillera en étroite collaboration avec le Conseil départemental (chef de file des politiques d'aide à domicile) et avec les autres partenaires du territoire tels que les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérologique (CLIC), sur tous les sujets relatifs à la dépendance et au maintien à domicile afin d'assurer à nos habitants un niveau de service lisible, accessible et homogène sur l'ensemble du territoire. ■



→ Hôpital, Orsay

ORIENTATION 4

METTRE EN COHÉRENCE L'OFFRE DE SERVICES CULTURELS



LES OBJECTIFS

Le partage de repères culturels et l'événement culturel constituent de véritables facteurs de cohésion sociale : l'action culturelle crée du lien entre les individus, anime le territoire et permet de réduire les inégalités. La culture accessible à tous est un principe fort auquel est tout particulièrement attachée la Communauté Paris-Saclay, compétente en matière de lecture publique et d'enseignement artistique. Au-delà de l'offre culturelle, c'est l'offre de services, dans son ensemble, que l'agglomération souhaite mettre en cohérence pour réduire les inégalités : culture, sports, santé... Ces services constituent la richesse et la vie des territoires et leur maillage fin, une condition première de la cohésion sociale. Disposant d'un réseau de médiathèques et de conservatoires sur son territoire, la Communauté d'agglomération souhaite s'engager davantage dans leur mise en réseau et ainsi améliorer le service aux usagers (tout en conservant la spécificité de chaque équipement culturel et la proximité avec les villes). Les équipements communautaires et municipaux travailleront ensemble afin d'offrir un niveau de service cohérent et de proposer des événements communs.

La lecture publique, c'est la possibilité offerte à chacun de se former, de se cultiver, de s'informer, tout au long de la vie, dans des équipements de proximité. C'est un enjeu de citoyenneté et de développement local qui est une priorité constante pour notre territoire et l'un des axes majeurs de notre politique culturelle.

LES ACTIONS ENVISAGÉES



-----> Médiathèque intercommunale, Gometz-le-Châtel

Un plan pour développer la lecture publique

L'agglomération mettra en place un plan de développement de la lecture publique qui pourrait s'articuler autour de trois grands objectifs : inscrire la lecture publique dans une logique d'aménagement du territoire par la mutualisation des ressources et des services offerts par les médiathèques et l'amélioration de la mise en réseau des acteurs et des équipements ; ancrer les médiathèques dans l'ère du numérique et des nouvelles technologies ;



→ Conservatoire à Rayonnement Départemental, Orsay

faire des médiathèques de véritables lieux de vie accessibles à tous en développant l'égalité d'accès à la culture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire et en particulier auprès des publics prioritaires ou en difficultés.

Une tarification unique pour les conservatoires communautaires

La Communauté d'agglomération contribue également à la vie culturelle locale avec les nombreuses activités artistiques et pédagogiques des conserva-

toires communautaires. L'un des objectifs majeurs du réseau est l'harmonisation des tarifs de nos conservatoires et la mise en place d'un taux d'effort afin d'avoir une offre cohérente, de garantir l'égalité d'accès au service, de permettre l'accès de tous à la culture et à la pratique artistique et de gagner en lisibilité. ■

ORIENTATION 5

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES ET SOUTENIR DES MANIFESTATIONS QUI CONTRIBUENT AU RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL



LES OBJECTIFS

L'organisation d'événements annuels phares dans nos domaines de compétence et plus particulièrement dans les domaines culturels et sportifs participera au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire. Certains événements existent déjà : le Tour Paris-Saclay en VTT (TPS VTT), la rencontre des instruments à vent «Vents d'Automne» organisée par le réseau des conservatoires, ECube (événement culturel mettant en valeur les créations d'artistes professionnels et semi-professionnels du territoire), les Randos Durables (événement alliant développement durable et éco-citoyenneté)... d'autres seront créés comme le Tremplin Jeunes Talents des Musiques Amplifiées (musiques actuelles & jazz). En complément de l'organisation d'événements communautaires, la Communauté Paris-Saclay participera à la promotion et au développement des politiques culturelles et sportives et à la valorisation du patrimoine dédié.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Soutenir les manifestations de rayonnement intercommunal

L'agglomération soutiendra les communes et les associations dans l'organisation de manifestations culturelles et sportives de rayonnement intercommunal.

De nouveaux équipements structurants

Des équipements municipaux seront rénovés avec l'aide financière de la communauté et de nouveaux équipements communautaires seront construits comme le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse à Orsay, le conservatoire de Verrières-Le-Buisson ou encore la médiathèque de

Bures-sur-Yvette, toujours dans l'objectif d'assurer un service de qualité dans des locaux spécifiques et adaptés. De même, le conservatoire à rayonnement intercommunal de Palaiseau fera l'objet d'une attention particulière pour qu'il puisse prendre place dans de nouveaux locaux adaptés à son usage.

Soutenir les clubs de haut niveau

La Communauté d'Agglomération entend également soutenir, non seulement l'excellence en accompagnant les clubs sportifs de haut niveau qui rayonnent au-delà des limites du territoire, mais également le handisport, vecteur d'intégration et de reconnaissance.



-----> Tour, Montlhéry

Étudier l'offre et la demande pour les nageurs sur le territoire

Actuellement, notre territoire propose aux nageurs une offre diversifiée de services (cours de natation collectifs ou particuliers, d'initiation ou de perfectionnement, jardin d'eau pour les plus petits, aquagym, aquafitness...) au sein de 9 piscines et centres aquatiques. Seule « la Vague » à Palaiseau est gérée par la Communauté Paris-Saclay. L'agglomération lancera une étude en vue de l'élaboration d'un « plan piscine ».

Cette étude aura plusieurs objectifs : le diagnostic de l'existant, la proposition de

pistes d'harmonisation des pratiques scolaires, associatives et libres qui diffèrent d'un équipement à un autre, l'étude de la possibilité de transfert de certains équipements municipaux, la rénovation d'équipements...

Un office de tourisme pour les 27 communes

Le rayonnement du territoire passe par la valorisation de ses atouts, afin d'attirer de nouveaux habitants, des touristes, des étudiants, des entreprises... La Communauté Paris-Saclay construira une politique communautaire du tourisme, permettant de définir des actions précises dans tous les domaines du tourisme

(tourisme industriel, d'affaires, culturel, sportif, vert...). Pour conduire sa mise en œuvre, elle mettra en place un office de tourisme unique à l'échelle du territoire. Le développement du tourisme bénéficiera aux habitants par les retombées économiques qu'il génère et les activités de loisir proposées (visites du patrimoine, de sites industriels, circuits de randonnée, animations, etc.). ■



→ Parc de l'Hôtel de Ville, Chilly-Mazarin



PARIS
SACLAY

Communauté d'agglomération



AXE TRANSVERSAL

LA RECHERCHE DE L'EFFICIENCE GRÂCE À UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



Un projet de territoire, c'est également un engagement sur la méthode en place pour atteindre les objectifs fixés.

L'agglomération institue une gouvernance claire et partagée, s'appuyant sur les principes de libre administration des communes, de subsidiarité et d'équité.

Les efforts d'efficience et l'exigence de sobriété dans l'utilisation des fonds publics garantiront la bonne mise en œuvre des politiques publiques au service des habitants.

ORIENTATION 1

OPTIMISER L'EXERCICE DES COMPÉTENCES ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES



LES OBJECTIFS

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de désengagement de l'État, l'agglomération souhaite développer des réponses pragmatiques en préservant la libre adhésion des communes sur chacun des dispositifs déployés et en veillant à ce que les choix de politiques communautaires génèrent des économies d'échelle. L'objectif est d'exercer les compétences et donc les missions de service public à l'échelon le plus pertinent, en termes de prise en charge, d'organisation et de coût entre les communes et l'agglomération. En effet, l'action de l'agglomération et celle des communes se doivent d'être complémentaires sans se superposer au risque de générer une vision brouillée de l'offre de service et des coûts plus importants. L'agglomération doit agir avec les mêmes moyens quand une compétence lui est transférée par les communes. Il en va de la légitimité de son action.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Une gouvernance partagée avec les communes

La Communauté Paris-Saclay établira une gouvernance partagée sur l'ensemble des compétences communautaires en s'interrogeant systématiquement sur la pertinence de l'échelon de compétence.

Le principe de neutralité budgétaire

Elle visera, lors de chaque déploiement d'action commune, la neutralité budgétaire.

Un guide pour les transferts de compétences

Des référentiels sur les transferts de compétences seront constitués. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLCT) proposera notamment un guide définissant les règles financières applicables à tous en matière de transferts de compétence. ■



-----> Conseil communautaire, Orsay

ORIENTATION 2

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DÉVELOPPER DIVERSES FORMES DE MUTUALISATION ET DE COLLABORATION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES



LES OBJECTIFS

Pour garantir l'efficacité de son action, la Communauté d'agglomération mettra en place un partenariat renforcé avec les villes, qui portera sur des missions opérationnelles et fonctionnelles et qui ira au-delà de ses compétences propres. Cette complémentarité entre acteurs communaux et intercommunaux recouvrira différentes formes : recours aux services communs, mise en réseau d'outils dématérialisés d'échange et de partage de l'information, création de réseaux de correspondants, réalisation de prestations... La Communauté d'agglomération ne cherchera pas à se substituer aux communes dans l'exercice de leurs compétences mais constituera un point d'ancrage. En outre, la Communauté Paris-Saclay apportera un soutien financier à ses communes membres, formalisé dans le Pacte financier et fiscal de solidarité.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Le soutien aux investissements communaux

Au titre du soutien aux investissements communaux, l'agglomération attribuera des fonds de concours sur la base des projets présentés par les communes (sur la période 2017/2022).



→ Hôtel de Ville, Longjumeau

Un schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation permettra de formaliser cette démarche de mutualisation des moyens et des services. Outil au service de l'efficacité de l'action publique, levier de développement de la solidarité entre communes et communauté, il sera complété et enrichi au fil du temps pour répondre aux enjeux économiques et stratégiques à venir.

Accompagner les communes par l'ingénierie technique

L'agglomération développera un service d'ingénierie technique au service des communes, couvrant plusieurs domaines, comme l'instruction du droit

des sols ou la maîtrise d'ouvrage de certains équipements par exemple.

Travailler en réseau

Pour chaque compétence, l'agglomération entend favoriser le travail en réseau avec les communes et développer des outils partagés. Il s'agit de faciliter la mise en relation des services des communes, de façon à développer le partage des bonnes pratiques et des pistes de réflexion, et améliorer la connaissance du territoire via l'usage d'outils collaboratifs (par exemple, plateforme numérique collaborative, annuaire des associations, carte d'identité sportive des communes, photothèque partagée...).

Le numérique pour partager l'information et faire connaître le territoire

Un portail d'Informations Géographiques, ainsi qu'un portail Open Data seront partagés avec les communes et les partenaires, les habitants et entreprises du territoire, permettant de mieux connaître et faire connaître le territoire, et de favoriser des usages numériques innovants sur différents supports.

Un soutien particulier pour les petites communes

L'agglomération soutiendra les petites communes, confrontées à un déficit d'expertise, à l'inflation normative ainsi qu'au désengagement de l'État. Ce soutien se présentera sous différentes formes (aides techniques dans l'instruction des autorisations du droit des sols, soutien en ingénierie, mutualisation). ■



→ Centre-Bourg, Igny

ORIENTATION 3

INSTITUER UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



LES OBJECTIFS

« Nous avons défini un projet de territoire au lendemain de la création de la Communauté Paris-Saclay pour nous donner une feuille de route, un cap. Mais il est encore tôt pour décliner précisément nos objectifs dans toutes nos compétences. C'est pourquoi le bilan sera très important, et nous n'attendrons pas la fin du mandat pour ajuster nos actions et évaluer leur qualité et leur pertinence. C'est un processus continu de questionnement de nos choix stratégiques. »

M. Bournat, Président de la Communauté Paris-Saclay

LES ACTIONS ENVISAGÉES

Prendre le temps de la réflexion

Pour leur conception, l'agglomération conduira des études et prendra le temps de la réflexion pour débattre et comparer les points de vue, afin de faire des choix efficaces et innovants. Elle re-questionnera et ajustera régulièrement ses objectifs, au service de l'intérêt général.

Des bilans pour améliorer l'action communautaire

Pendant et après la réalisation des projets, elle dressera un bilan de l'action communautaire, comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre, afin d'adapter en permanence la conduite de ses projets.

Informier, communiquer sur les politiques de l'agglomération

Par l'évaluation des politiques communautaires, il s'agit également de rendre compte, d'informer les habitants des choix politiques et de leur mise en œuvre dans un souci de transparence. La Communauté d'agglomération communiquera largement sur ses projets, leur avancement et leur évaluation à travers son site Internet, le rapport d'activité annuel, des réunions publiques, etc. Une réunion publique annuelle est notamment prévue dans le cadre du Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud, pour présenter l'avancement du projet de

campus-cluster sur le plateau de Saclay.

Le Conseil de développement de la Communauté Paris-Saclay, réunissant les acteurs de la société civile (entreprises, associations, syndicats...), sera consulté, pour avis, par la Communauté d'agglomération, sur ses grands projets et sur des thématiques spécifiques. Enfin, la Communauté Paris-Saclay s'efforcera de développer de nouvelles formes de dialogue avec les citoyens, s'appuyant notamment sur les nombreuses possibilités offertes par les outils numériques. ■



ET DEMAIN, PARIS-SACLAY



Notre ambition est affirmée.
Notre chemin est tracé.
Bâtir un territoire d'innovation
est un challenge passionnant.
Nous sommes, élus communau-
taires, confiants dans notre
capacité à atteindre nos objectifs.
Nous porterons, aux côtés des
villes, les innovations et transfor-
mations majeures de notre vaste
territoire au sein de la région
Île-de-France.

Cette confiance en notre avenir,
cette volonté d'agir ensemble et
la conviction de l'excellence de
nos atouts au cœur de la région
capitale nous conduisent à porter
la candidature de la Communauté
Paris-Saclay et du département
de l'Essonne pour l'accueil de
l'Exposition Universelle de 2025.
Beaucoup d'innovations germent
dans des projets exceptionnels.
Au-delà de notre quotidien,
relevons ensemble ce défi
exaltant pour la France.

GLOSSAIRE

Textes

Loi MAPTAM

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit une refonte importante de l'organisation territoriale de la région Île-de-France, avec la création de la Métropole du Grand Paris et la constitution d'intercommunalités de plus de 200 000 habitants dans l'unité urbaine de Paris, au 1^{er} janvier 2016.

Loi NOTRe

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, redéfinit les compétences de chacune des collectivités. Elle complète également la réforme de l'organisation territoriale francilienne, en prévoyant la constitution d'intercommunalités de plus de 15 000 habitants en-dehors de l'unité urbaine de Paris, et dans le reste de la France, au 1^{er} janvier 2017.

Loi TECV

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique, visant à favoriser les énergies propres et renouvelables, et réduire la consommation d'énergie. Elle comprend également un volet relatif à la promotion de l'économie circulaire.

Loi ESS

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) reconnaît et définit les principes et champs de l'ESS, et vise à encourager le développement de ce modèle économique, vecteur d'emplois durables et non-délocalisables et de solidarité.

Acteurs/partenaires

ARS

L'Agence Régionale de Santé met en place la politique régionale de santé, de la prévention à l'accompagnement médico-social.

L'EPA Paris-Saclay

L'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay assure, pour le compte de l'État, les opérations d'aménagement du cluster Paris-Saclay. Il intervient sur une partie des territoires des agglomérations de Paris-Saclay, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Grand EPF

L'Établissement Public Foncier de la Région Île-de-France a vocation à réguler le marché immobilier en débloquent du foncier à prix maîtrisés sur l'Île-de-France.

SGP

La Société du Grand Paris est chargée de concevoir et réaliser le réseau du Grand Paris-Express.

UPS

L'Université Paris-Saclay est une Communauté d'universités et établissements qui regroupe 18 établissements autonomes d'enseignement supérieur et de recherche. Elle organise leur coordination territoriale en matière d'offre de formation et de stratégie de recherche et contribue à l'aménagement du campus Paris-Saclay.

Syndicats

SIOM

Le syndicat mixte des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse est composé de la Communauté Paris-Saclay et de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse. Il est chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères de 19 communes du territoire.

SIMACUR

Le syndicat mixte de Massy-Antony pour le chauffage urbain traite les déchets pour les habitants de Massy, Chilly-Mazarin, Verrières-le-Buisson et Wissous et de communes des Hauts-de-Seine. Il gère également le chauffage urbain sur Massy.

SIREDOM

Le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères traite les déchets des habitants de 4 communes de la Communauté Paris-Saclay (Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Nozay et Saulx-les-Chartreux).

SEDIF

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France assure le service public de l'eau potable sur 149 communes dont 5 de la Communauté Paris-Saclay (Verrières-le-Buisson, Wissous, Igny, Palaiseau, Massy).

SIEPS

Le Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay assure la gestion, la distribution et l'entretien du réseau d'eau potable pour 4 communes (Villiers-le-Bâcle, Saclay, Vauhallan et Saint-Aubin).

SIABV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre assure la gestion de la Bièvre (entretien, lutte contre les inondations, préservation et mise en valeur), et intervient dans la gestion des eaux usées de 7 communes de l'agglomération.

SIAHVY

Le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette assure la gestion de l'Yvette (entretien, lutte contre les inondations, préservation et mise en valeur), et intervient dans la gestion des eaux usées de 18 communes de l'agglomération.

SIVOA

Le Syndicat de l'Orge assure la gestion de l'Orge (entretien, lutte contre les inondations, préservation et mise en valeur), et intervient dans la gestion des eaux usées de 7 communes de l'agglomération.

SYB

Le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre gère, restaure, préserve et entretient les rigoles et étangs du plateau de Saclay (17 communes, dont 10 de la Communauté Paris-Saclay).

SIGEIF

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France assure la distribution de

gaz pour 13 communes de l'agglomération et d'électricité pour 11 communes.

SMOYS

Le syndicat mixte Orge/Yvette/Seine assure la distribution d'électricité sur la commune des Ulis.

SIRM

Le Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry organise la distribution d'électricité sur les communes de Montlhéry, La Ville-du-Bois et Linas.

STIF

Le Syndicat des transports d'Île-de-France organise les services réguliers de transports publics en Île-de-France. Il regroupe le Conseil régional, la Ville de Paris et les 7 départements franciliens.

SM RN 20

Le syndicat mixte pour la Nationale 20 a pour objectif la mise en œuvre de la requalification de la RN 20 en boulevard urbain.

Associations**ATOUTPLIE**

Atoutplie est une association qui met en œuvre le Plan pour l'accès à l'emploi des personnes les plus défavorisées. Elle assure le suivi et l'animation de la politique insertion de la Communauté Paris-Saclay.

ALEC

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne est une association qui agit pour la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Elle oriente et fournit notamment des conseils aux particuliers et professionnels via les espaces info énergie.

Terre et Cité

Terre et Cité est une association qui a pour but de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, et de préserver et mettre en valeur le patrimoine associé.

Triangle Vert

Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix est une association qui regroupe les villes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan,

Nozay, Villebon-sur-Yvette et leurs agriculteurs et les accompagne dans leurs projets portant sur l'agriculture périurbaine.

Documents et dispositifs

CDT

Le Contrat de Développement Territorial « Paris-Saclay Territoire Sud », signé en juillet 2016, organise l'aménagement du campus Paris-Saclay. Il s'agit d'un document partenarial, réunissant l'État, la Communauté Paris-Saclay et les villes concernées par le projet. Son élaboration associe étroitement les acteurs principaux du projet (EPAPS, Université Paris-Saclay, Société du Grand Paris, STIF...).

OPAH

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat est une convention passée entre une commune, un EPCI, l'État, la Région et l'Agence nationale de l'Habitat, en vue de réhabiliter des logements.

PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial décline la politique climatique et énergétique locale. Il définit les objectifs afin d'atténuer le changement climatique, le combattre et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il doit être adopté avant le 31 décembre 2018.

PDUIF

Le Plan de Déplacements Urbain d'Île-de-France, adopté par le Conseil Régional en juin 2014, est un document stratégique relatif aux modes de déplacements des franciliens et des marchandises, à l'horizon 2020.

PPBE

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement consiste à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

PRIF

Le Périmètre Régional d'Intervention Foncière est un engagement partenarial entre une commune, l'Agence des Espaces Verts et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité.

SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

SDRIF

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France est un document d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du territoire francilien. Il détermine notamment la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles et forestières, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. Il a été adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France en 2013.

SRHH

Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, d'une durée de 6 ans, fixe les objectifs en matière de construction et rénovation de logements, d'hébergement, de développement équilibré de logements sociaux, de rénovation urbaine... Il est élaboré par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement, coprésidé par le Président du Conseil régional et le Préfet de région.

TOL

La Territorialisation de l'Offre de Logements définit, sur un territoire, les objectifs annuels de production de logements fixés par l'État. Elle décline l'objectif global de production de 70 000 logements par an en Île-de-France, fixé par la loi Grand Paris du 3 juin 2010. Elle sera inscrite dans le prochain SRHH.

ZPNAF

La zone de protection naturelle, agricole et forestière, instituée par décret du 27 décembre 2013, protège de l'urbanisation près de 4 000 hectares sur le plateau de Saclay (majoritairement situé sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay). Elle fait l'objet d'un programme d'actions visant à préserver ces espaces.